



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / DIMANCHE 31 MARS 2024 // N°781 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

RECONNAISSANCE
DES CRIMES
COLONIAUX FRANÇAIS
**NOUVELLE VICTOIRE
POUR L'ALGÉRIE
DANS LE DOSSIER
DE LA MÉMOIRE**

Lire en page 3



EN CAS DE NON-RESPECT
DE LA RÉOLUTION
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
**L'ENTITÉ SIONISTE
SERA SOUMISE
À DES SANCTIONS
INTERNATIONALES**

Lire en page 4



POUR AVOIR ENFREINT
CERTAINES DISPOSITIONS
EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ
**SIX CHÂÎNES TV
PRIVÉES
SANCTIONNÉES**

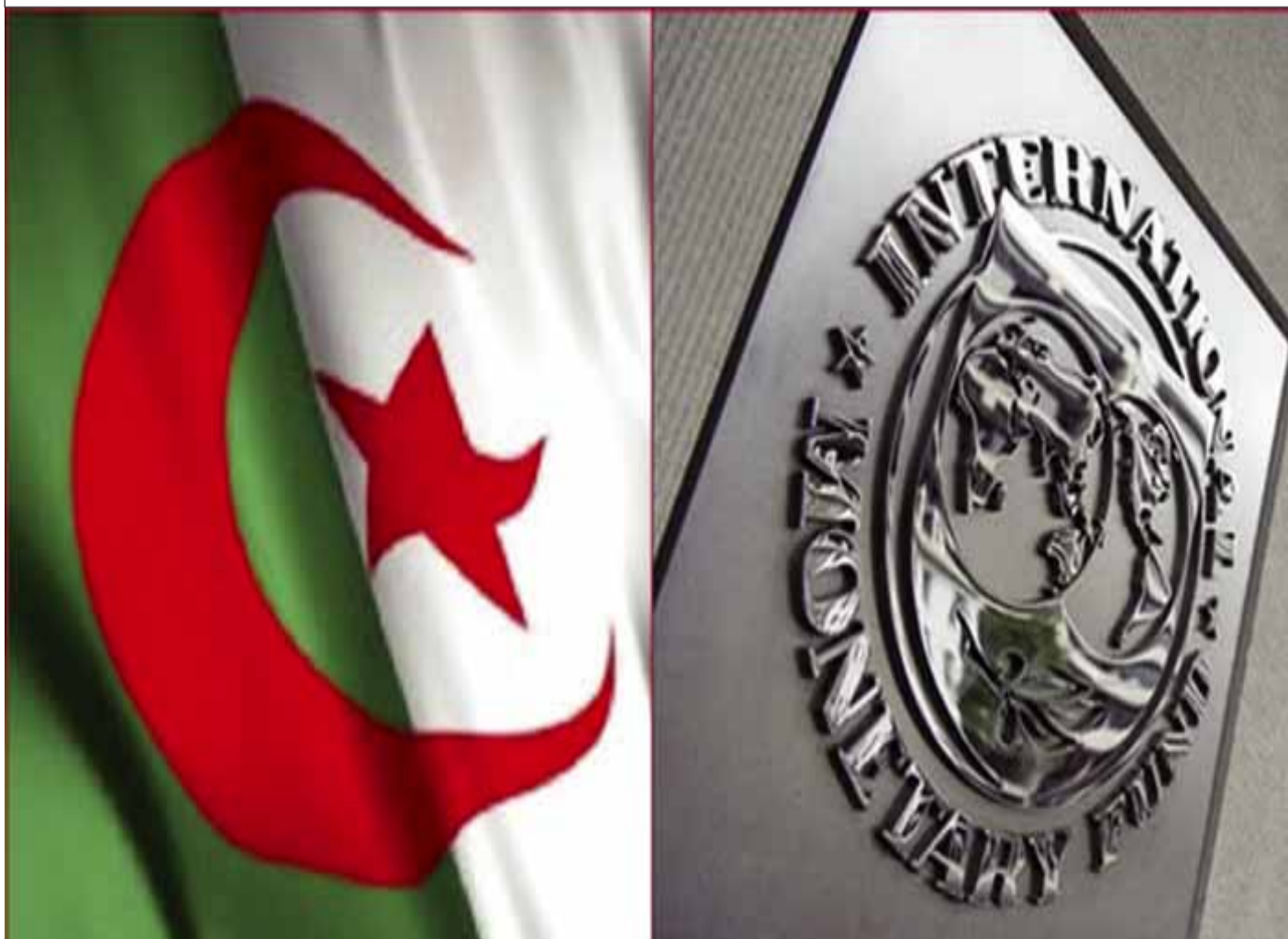
Lire en page 11



LE FMI LE MET EN LUMIÈRE DANS SON DERNIER RAPPORT

VENT FAVORABLE POUR L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

Lire en page 6



POUR AVOIR ENFREINT
CERTAINES DISPOSITIONS
EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ
**SIX CHÂÎNES TV
PRIVÉES
SANCTIONNÉES**

Lire en page 11



YAZID BENMOUHOU. DG DE LA
BOURSE D'ALGER, À «L'EXPRESS» :

**« IL Y A UN ENGOUEMENT
DES PARTICULIERS POUR
L'INVESTISSEMENT
EN BOURSE »**

En 2024, avec l'ouverture du capital du CPA, la Bourse d'Alger passe le cap du premier milliard de dollars américains de capitalisation contre plus de 500 millions de dollars, avant cette opération.

Lire l'interview en page 5





LES CONDITIONS DE L'OCTROI EN FRANCE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE ONT ÉTÉ DURCIES

DES MILLIERS D'ALGÉRIENS CONCERNÉS



Le gouvernement français réduit la marge de manœuvre des aides sociales. Parce que c'est une France en crise. Mais la France, sous Macron, a opéré plusieurs tours de vis pour octroyer deux francs six sous aux chômeurs. Et aujourd'hui, elle va encore plus loin : Gabriel Attal a annoncé une nouvelle réforme de l'assurance-chômage pour durcir l'accès à cette allo-

cation. C'est déjà la troisième réforme en ce sens depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017. Gabriel Attal veut encore serrer la vis. Invité du 20 heures de TF1, mardi 26 mars 2024, le Premier ministre français a annoncé une nouvelle réforme de l'assurance-chômage alors que le gouvernement cherche à faire des économies pour réduire le déficit. « On va

faire en sorte d'avoir davantage de Français qui travaillent pour avoir des recettes supplémentaires », a-t-il assuré.

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, il s'agit déjà de la troisième réforme pour réduire les droits des chômeurs. Emmanuel Macron lance une réforme de l'assurance-chômage, seulement deux ans après son arrivée à l'Élysée. Pour prétendre à l'allocation-chômage, un individu doit désormais avoir travaillé six mois lors des vingt-quatre derniers contre quatre mois sur vingt-huit avant la réforme.

Et ce n'est pas fini, car d'autres mesures rendent encore nulle, ou dans le meilleur des cas, plus rabougrie, l'aide sociale aux chômeurs.

L'INCROYABLE AVEU DE « HAARETZ »

« ISRAËL A RESPIRÉ SON DERNIER SOUFFLE »

Sous ce titre détonnant, le journal hébreu "Haaretz" a publié un article d'une extrême virulence signé par le célèbre écrivain sioniste Ari Shavit, dans lequel il dit : « Il semble que nous soyons confrontés aux peuples les plus difficiles de l'histoire et qu'il n'y a pas d'autre solution pour eux que de reconnaître leurs droits et de mettre fin à l'occupation : si la situation est telle, alors il n'y a aucun goût à vivre dans ce pays ».

Shabit a commencé son article en disant : « Il semble que nous ayons dépassé le point de non-retour, et il est possible qu'« Israël » ne puisse plus mettre fin à l'occupation, arrêter la colonisation et parvenir à la paix. Il semble qu'il ne soit plus possible de réformer le sionisme, de sauver la démocratie et de diviser les gens dans ce pays.

Il a ajouté : « Si la situation est telle, alors il n'y a aucun goût à vivre dans ce pays. Il n'y a aucun goût à écrire dans « Haaretz », Il n'y a aucun goût



à lire « Haaretz ». Et nous devons faire ce que Rogel Alpher a suggéré il y a deux ans, c'est-à-dire quitter le pays... si « l'israélisme » et la judéité ne sont pas un facteur vital d'identité, et si tout « un citoyen israélien à un passeport étranger, ce n'est pas seulement au sens technique, mais aussi au sens psychologique, c'est fini. Il faut dire au revoir à ses amis et déménager à

San Francisco, Berlin ou Paris ». « De là, depuis les terres du nouveau nationalisme extrême allemand, ou depuis les terres du nouveau nationalisme extrême américain, il faut regarder calmement et regarder « l'État d'Israël » rendre son dernier souffle. Nous devons prendre trois pas en arrière et regarder l'État démocratique juif sombrer ».

L'ETUSA LANCE LE SERVICE « E-PAIEMENT »

L'Etablissement public de transport urbain et suburbain d'Alger (Etusa) a

annoncé, jeudi dans un communiqué, le lancement du service de paiement électronique, permettant à ses clients de renouveler leurs abonnements.

« Dans le cadre du développement et de la digitalisation des moyens et des services offerts aux usagers, et afin de faciliter les transaction commerciales, l'Etablissement public de transport urbain et suburbain d'Alger (Etusa) informe sa clientèle du lancement du service paiement électronique e-Khadamati », a précisé la même source.

A cet effet, et comme « première étape », les utilisateurs des bus Etusa peuvent désormais recharger leurs abonnements via le site web de l'établissement, selon le communiqué.

FRANCE : LE CONSEIL D'ÉTAT CONFIRME L'EXPULSION DE L'IMAM MAHJOUB MAHJOUBI

Le Conseil d'Etat français a confirmé, vendredi 29 mars, l'expulsion de l'imam tunisien Mahjoub Mahjoubi, ont rapporté des médias locaux.

La plus haute juridiction administrative estime que certains de ses propos tenus lors de prêches « peuvent être tenus comme constituant des actes de provocation explicite et délibérée à la discrimination envers les femmes », précise Franceinfo citant une ordonnance du

Conseil. Le Conseil d'Etat évoque aussi « des actes de provocation à la haine ou à la violence contre des groupes de personnes » et, notamment, « dans le contexte international actuel, des propos relatifs aux juifs » ainsi que « ceux critiquant la société française et valorisant la guerre sainte », indique la même source.

Visé par une enquête pour apologie du terrorisme et des prêches radicaux, l'imam de Bagnols-sur-Cèze (Gard) avait

été interpellé puis expulsé le 22 février vers la Tunisie. Saisi en référé, le tribunal administratif avait validé ce renvoi le 4 mars, rappelle la même source. Interrogé sur BFMTV peu après l'annonce de cette décision, Mahjoub Mahjoubi a fait état d'une « pression énorme » sur sa famille restée en France. Il a en outre assuré vouloir aller « jusqu'au bout » des voies légales pour contester son expulsion.

GUERRE À GAZA :

LA FRANCE ÉQUIPE EN SECRET DES MITRAILLEUSES UTILISÉES PAR L'ARMÉE ISRAËLIENNE

La France a autorisé, fin octobre 2023, la livraison à Israël d'au moins 100 000 pièces de cartouches pour des fusils mitrailleurs susceptibles d'être utilisés contre des civils à Gaza. Révélations fracassantes de Disclose et Marsactu sur une cargaison expédiée en secret depuis Marseille, et en totale contradiction avec les engagements du gouvernement. Le 27 février, après une heure d'échanges avec les membres de la commission défense de l'Assemblée nationale, le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, doit répondre à une question sur les livraisons d'armes françaises à Israël.

Il se saisit d'une feuille blanche sur laquelle sont griffonnées quelques notes, fronce les sourcils et débute sa déclaration. « Objectivement, il n'y a pas de relations d'armement avec Israël », com-

mence-t-il, avant d'admettre que « quelques licences » d'exportation vers l'État hébreu ont bien été accordées depuis le 13 octobre 2023, date du début de l'offensive israélienne à Gaza.

Il s'agirait de composants utilisés de façon défensive, pour « des missiles du Dôme de fer », du nom du système de défense israélien conçu pour intercepter les roquettes tirées depuis Gaza et le Liban. Le matériel exporté par la France en Israël ne serait donc pas utilisé dans l'offensive israélienne ayant déjà fait près de 32 000 morts, dont 70 % de femmes et d'enfants. Une affirmation reprise mot pour mot, le 20 mars dernier, par la porte-parole du gouvernement, Prisca Thévenot : « Nous ne livrons des armes que dans le cadre de composants défensifs pour le Dôme de fer ».

C'est pourtant loin de la réalité, comme le révèle des photographies transmises à Disclose et son partenaire, le média d'investigation locale Marsactu. Ces clichés datés du 23 octobre 2023, soit près de deux semaines après le déclenchement de l'offensive à Gaza en réaction à l'attaque du Hamas, montrent une cargaison d'armements destinée à Israël. Des caisses stockées dans un hangar appartenant à Eurolinks, une société marseillaise spécialisée dans la fabrication d'équipements militaires. Sur un bordereau scotché sur un carton entouré de cellophane, on peut lire l'inscription en anglais « 10 000 liens M27 pour des munitions de 5,56 millimètres [10 000 links M27 for 5.56 mm Ammo] ». Ces équipements sont en fait de petites pièces métalliques servant à relier entre

elles des balles de fusils mitrailleurs. Ces maillons M27, qui permettent de tirer en rafale et sont « l'assurance d'une mission réussie », selon le fabricant, sont prévus pour des fusils automatiques légers de type M249 et FN Minimi. Des composants en apparence basique qui n'ont rien d'accessoire, puisque « sans eux, l'arme ne fonctionne pas ».

« Il y avait plusieurs dizaines de colis de la même taille, maintenus sur une palette par du film plastique et empilés sur près de deux mètres de hauteur. Ils étaient dans l'entrepôt, prêts à être expédiés », témoigne auprès de Disclose la source ayant transmis les photographies. Chaque carton pesant 22 kg, on peut estimer d'après sa description que jusqu'à 800 kg de pièces ont été envoyées en Israël par Eurolinks.

L'EXPRESS

Quotidien national d'information
édité par la
SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz

/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@expressquotidien.dz

**Impression SIA
Alger Bab Ezzouar**

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
**L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur
Alger**

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

METTRE FIN À L'EMPIÈTEMENT SUR LES POUVOIRS DE L'AG DE L'ONU

L'Algérie plaide pour une Assemblée générale forte de ses prérogatives

L'ambassadeur Amar Bendjama a souligné devant l'Assemblée générale de l'ONU que le Mouvement des PNA reconnaît l'importance d'une coopération étroite entre tous les principaux organes de l'ONU sur les questions de fond, en particulier la coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social (ECOSOC).

Le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, l'ambassadeur Amar Bendjama, a souligné, jeudi, devant l'Assemblée générale de l'ONU, l'importance de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale pour renforcer son rôle et son autorité en tant qu'organe principal de délibération, de représentation et de prise de décision de l'ONU, notamment en matière de paix et de sécurité internationales. S'adressant au Groupe de travail ad hoc sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, en sa qualité de Coordonnateur du Mouvement des Pays non-alignés (PNA), Amar Bendjama a mis l'accent sur la nécessité de préserver le caractère intergouvernemental, inclusif et démocratique de l'Assemblée générale. Le Représentant de l'Algérie a indiqué, à cet égard, que le strict respect de la répartition des prérogatives entre les principaux organes des Nations unies, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'ONU, constitue la clé de voûte pour le renforcement de l'Assemblée générale. Il a, en outre, réitéré l'objection des PNA quant à l'empiète-



ment continu du Conseil de sécurité sur les questions qui relèvent pleinement des pouvoirs et des prérogatives de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires. Bendjama a souligné, en revanche, que le Mouvement reconnaît l'importance d'une coopération étroite entre tous les principaux organes de l'ONU sur les questions de fond, en particulier la coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et

social (ECOSOC). Le Représentant permanent de l'Algérie a appelé, par ailleurs, à limiter le nombre d'événements de haut niveau organisés en marge du débat général de l'Assemblée générale durant l'ouverture de sa session principale en septembre, et ce, afin de préserver son importance et de permettre une participation significative de tous les pays au débat général qui requiert une attention particulière de la part des chefs d'Etat et de

Gouvernement. En conclusion, Bendjama a souligné l'importance de mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale sur une base non sélective, y compris celles liées à la revitalisation de ses travaux qui nécessitent un suivi ou des actions supplémentaires, et dont la mise en œuvre dépend de la volonté politique des Etats membres mais aussi de la bonne foi du Secrétariat de l'ONU.

I.M.Amine

RECONNAISSANCE DES CRIMES COLONIAUX FRANÇAIS

NOUVELLE VICTOIRE POUR L'ALGÉRIE DANS LE DOSSIER DE LA MÉMOIRE

L'Assemblée nationale française a approuvé jeudi dernier, une proposition de résolution qui "condamne la répression sanglante et meurtrière des Algériens commise sous l'autorité du préfet de police Maurice Papon le 17 octobre 1961", au cours de laquelle entre une trentaine et plus de 200 manifestants pacifiques sont morts, selon les historiens.

Pour Alger, il s'agit d'une victoire de plus dans la longue « guerre du mémoriel » avec la France, de même que cette reconnaissance symbolique d'une des pages les plus sombres de l'histoire de France est une réussite éclatante de la vérité historique contre le déni.

L'Assemblée nationale française a approuvé la proposition de résolution qui "condamne la répression sanglante et meurtrière des Algériens commise sous l'autorité du préfet de police Maurice Papon le 17 octobre 1961". Soixante-sept députés ont voté pour et 11 contre, issus des rangs du Rassemblement national. Le texte "souhaite" en outre "l'inscription d'une journée de commémoration (de ce) massacre" à "l'agenda des journées nationales et cérémonies officielles". Les médias français reconnaissent aujourd'hui ce drame colonial, et qui a été longtemps étouffé dans un premier temps par les politiques et les forces de l'ordre, censuré dans les médias, puis occulté, avant d'être reconnu comme « la plus violente répression d'État contemporaine jamais appliquée à une manifestation de rue en Europe occidentale » par les historiens britanniques Jim House et Neil MacMaster.

F.O.

MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX

Pour une Algérie outillée devant les juridictions internationales

Dans le cadre des soirées de ramadan, et comme de coutume chaque année en pareille période, l'APMA (Algerian Project Management Association) a programmé une conférence-débat sur : « Les modes alternatifs de règlement des différends », un sujet vaste et ciblé par la Médiation, Indice de Performance du Climat d'Affaires. La conférence a eu lieu jeudi soir, au niveau du siège de l'APMA (siège social Elsecom) et a été animée par Maître Omar Daghefli.

Le règlement des conflits, sujet d'actualité qui s'est imposé de lui-même en 2024, eu égard aux échecs qui ont touché certaines entreprises algériennes à l'international, a trouvé en Maître Daghefli, Président des Médiateurs près la Cour d'Alger, Président du Bureau d'Alger, Conseil en Gouvernance des Entreprises, une voix écoutée et appréciée.

La conférence a été suivie par la fine fleur des élites universitaires et économiques, en présence.

Les pouvoirs publics se penchent depuis plusieurs mois sur le droit international en matière de contentieux et d'arbitrage, un domaine-piège qui permet aux entreprises étrangères d'engranger de l'argent dans chaque affaire ; de ce fait, et en vue de répondre aux conditions d'un climat d'affaires de plus propice à l'investissement, les pouvoirs publics multiplient les mesures d'attractivité dont la mise en place prochaine de tribunaux commerciaux, tel que récemment annon-

cé par le président de la République. Jusque-là, et depuis 2008, il a surtout été question de conciliation et d'arbitrage en cas de litiges. « La conciliation étant limitée et ne répondant pas à certaines affaires, on est passé à l'arbitrage », dit Omar Daghefli, qui est également président du bureau des médiateurs judiciaires près la Cour d'Alger.

Le conférencier précise que « l'arbitrage aussi ayant connu ses limites, la médiation est venue ensuite « répondre à des besoins plus larges ». Lesdits tribunaux commerciaux spécialisés seront ainsi à même de prendre en charge à la fois la conciliation, l'arbitrage et la médiation. Daghefli évoque dans cette logique que le président de la République a annoncé la création de sept tribunaux commerciaux spécialisés, et que de ce fait, il est ainsi question d'« aller de plus en plus vers la spécialisation des magistrats pour accompagner cette dynamique de relance économique ».

La médiation judiciaire, couronnée par la mise en place de tribunaux commerciaux en Algérie, après la décision annoncée par le président de la République à l'ouverture de l'année judiciaire 2022-2023, son rôle sera crucial pour les grosses entreprises algériennes, celles qui ont des relations d'affaires avec des entreprises étrangères, et donc potentiellement, des contentieux.

Cette décision de l'Etat algérien, précise-t-il, intervient au lendemain de l'échec de

la médiation conventionnelle et pré-judiciaire, comme elle entre aussi en action à l'international pour l'accompagnement des opérateurs grâce à la spécialisation des médiateurs.

Pour Omar Deghafl, président du bureau du médiateur judiciaire d'Alger, « de manière générale, les affaires d'ordre commercial passaient par la section commerciale auprès des tribunaux, mais depuis l'avènement de la modification sur le code de procédure civile, il y a création de tribunaux commerciaux spécialisés », et cette spécialisation « sera traduite par des formations de mise à niveau des magistrats et des médiateurs, et à l'international aussi ».

Omar Daghefli explique que, d'abord, la médiation intervient « avant d'aller en justice ». Autrement dit, l'affaire est traitée par la médiation conventionnelle et pré-judiciaire.

Toutefois, « en cas d'échec, il y a possibilité d'aller au judiciaire ». Pour rappel, cette médiation existe depuis 2008, date

qui précède la mise en place des tribunaux commerciaux, dont la décision a été annoncée par le président Tebboune. Pour ce qui est des réalisations, Daghefli estime que cette « médiation n'est pas suffisamment médiatisée », mais qu'avec l'avènement de la médiation commerciale obligatoire, et la mise en place des tribunaux commerciaux, la médiation judiciaire va se développer à l'avenir, et de ce fait se faire connaître et proposer des solutions, ce qui « reste son objectif majeur ». Concernant les affaires de contentieux qui atterrissent à l'international et dont « les spécificités varient », Maître Omar Deghafl affirme qu'il est nécessaire pour la médiation d'aller vers la spécialisation dans l'expertise du business, de l'économie, des assurances, de la banque nationale et internationale dont les spécificités varient. Et de ce fait, les médiateurs pourraient apporter un soutien aux opérateurs économiques à l'import ou à l'export ».

I.Med Amine

L'Algérie expédie un nouveau lot d'aides aux Palestiniens

Le Croissant-Rouge algérien a expédié un nouveau lot d'aides aux Palestiniens. Cette deuxième expédition compte 162 tonnes de différentes aides. Elle sera acheminée par des avions des Forces

aériennes algériennes. Cette opération intervient sur instruction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

I.Med

EN CAS DE NON-RESPECT DE LA RÉOLUTION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

L'entité sioniste sera soumise à des sanctions internationales

Tamar Hostovsky Brands, du Collège universitaire de Kiryat Ono, a déclaré : « Ce sont les pays, et non le Conseil de sécurité, qui ont imposé les sanctions à la Russie après son invasion de l'Ukraine, notamment en rompant les relations économiques, en rompant les relations aériennes, et en isolant du système bancaire.

Les experts en droit international ont déclaré mardi que l'entité sioniste serait soumise à des sanctions s'il ignorait la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU appelant à un cessez-le-feu dans la bande de Ghaza.

Selon leurs déclarations au journal hébreu "Haaretz", le non-respect par Israël de la résolution pourrait encourager les pays à lui imposer des sanctions. Ainsi, Tamar Hostovsky Brands, du Collège universitaire de Kiryat Ono, a déclaré : « Ce sont les pays, et non le Conseil de sécurité, qui ont imposé les sanctions à la Russie après son invasion de l'Ukraine, notamment en rompant les relations économiques, en rompant les relations aériennes, et en isolant du système bancaire. » Selon le journal. Elle a ajouté : "Ce sont des mesures dangereuses qu'Israël aura beaucoup de mal à accepter".

Elle a souligné que « la résolution prise au Conseil de sécurité, les ordonnances émises contre Israël par la Cour de justice de La Haye et l'avis consultatif que la Cour rendra à La Haye concernant les



conséquences juridiques des actions israéliennes dans les territoires palestiniens, tous ces éléments réunis créent l'image d'un État qui ne respecte pas le droit international.

Quant au professeur Eliav Lieblich de l'Université de Tel Aviv, il estime que si Israël ne respecte pas la résolution du Conseil de sécurité, son isolement dans le monde va s'accroître, selon la même source. Il a expliqué que "le non-respect poussera d'autres pays à envisager d'imposer des sanctions à Israël, par exemple en arrêtant le transfert d'armes vers ce pays". Mais le Roy Schendorff, ancien

procureur général adjoint chargé des affaires internationales, considère toute cette question sur la scène internationale comme une « question politique » et, selon lui, « si les pays le souhaitent, ils peuvent agir contre Israël ».

Lundi soir, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution pour un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Ghaza pendant le mois de Ramadan, après que 14 pays ont voté en faveur de la résolution présentée par 10 membres élus du Conseil, tandis que les États-Unis se sont abstenus de voter. .

Il a également appelé à la "libération

immédiate et inconditionnelle de tous les otages", ainsi qu'à la garantie de l'accès à l'aide humanitaire, médicale et autres besoins humanitaires.

Cela intervient au moment où l'armée sioniste mène, depuis le 7 octobre, une guerre dévastatrice contre Ghaza qui a fait des dizaines de milliers de morts et de blessés, pour la plupart des enfants et des femmes, selon des sources palestiniennes, ce qui a nécessité un procès contre l'entité sioniste devant la Cour internationale de Justice pour « génocide ». **M.H.**

LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE DE L'ONU FRANCESCA ALBANESE DÉNONCE :

La guerre sioniste contre Ghaza équivaut à un génocide

La rapporteuse spéciale de l'ONU pour les territoires palestiniens occupés, Francesca Albanese, a estimé, en fin de semaine, que la guerre sioniste contre Ghaza depuis le 7 octobre « équivaut à un génocide », et a appelé les pays à imposer immédiatement des sanctions et un embargo sur les armes.

Albanese a ajouté, devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève : « Je trouve des motifs raisonnables de croire que le seuil minimum indiquant la commission du crime de génocide contre les Palestiniens en tant que groupe à Ghaza a été atteint. »

La rapporteuse des Nations Unies a confirmé, dans son rapport, qu'« il y a des raisons logiques » de dire que l'entité sioniste a commis de nombreux « actes de génocide », pointant également du doigt un « nettoyage ethnique ».

Albanese a déclaré, dans son rapport soumis mardi au Conseil des droits de l'homme à Genève, que « la nature et l'ampleur écrasantes de l'attaque israélienne sur Ghaza, ainsi que les conditions de vie dévastatrices qu'elle a provoquées, révèlent une intention de détruire physiquement les Palestiniens en tant que groupe. » Dans le rapport intitulé « Anatomie d'un génocide », le rapporteur de l'ONU concluait qu'« il y a des raisons logiques de dire que le plafond a été atteint quant aux actes de génocide » qui ont été commis contre les Palestiniens à Gaza. » Toujours dans ses conclusions, la rapporteuse a énuméré trois types d'actes de génocide : « le meurtre de membres du groupe, le fait de porter gravement atteinte à l'intégrité physique

ou mentale des membres du groupe et le fait de soumettre délibérément le groupe à des conditions de vie qui conduiraient à une destruction totale ou une destruction physique partielle. »

Il s'agit ici de trois des cinq actes de génocide inclus dans la législation visant à réprimer et à protéger contre le crime de génocide.

Le lendemain, soit mercredi dernier, Albanese, a révélé avoir reçu de nombreuses menaces alors qu'elle préparait son rapport. Lors d'une conférence de presse tenue à Genève, Albanese a déclaré que l'armée d'occupation avait utilisé des armes interdites au niveau international dans ses attaques sur Ghaza.

La rapporteuse de l'ONU a également précisé que son rapport ne traitait pas des actes de génocide en Cisjordanie et à Jérusalem occupée, mais elle a souligné que les Palestiniens en tant que peuple souffrent des violations sionistes. Elle a ajouté : « Le rapport ne parle pas de ce que les Palestiniens ont vécu depuis 1948, mais les actions d'Israël depuis cette date ont ouvert la voie au génocide », affirmant que « l'engagement des États envers le droit international n'est pas de la charité, et Israël ne respecte pas le droit international ».

Concernant les allégations sionistes d'agressions sexuelles perpétrées par des membres du mouvement Hamas lors des événements du 7 octobre, la rapporteuse de l'ONU a déclaré : « Il n'y a aucune preuve convaincante que des agressions sexuelles ont eu lieu, mais les enquêteurs ont reçu des rapports à ce sujet. En réponse à la question de savoir

s'il existait des documents sur lesquels le rapport était basé pour prouver les intentions israéliennes, l'envoyé de l'ONU a demandé : « Avons-nous trouvé, par exemple, des documents émanant de responsables du Rwanda et de Bosnie-Herzégovine prouvant leur intention de commettre des massacres ? (...) Les déclarations des responsables étaient claires quant à leur intention de chasser les Palestiniens de Ghaza. »

Albanese a expliqué que "le mot conflit n'exprime pas la situation actuelle et qu'il est nécessaire de créer une force internationale pour séparer les Israéliens et les Palestiniens".

La rapporteuse de l'ONU a souligné que son rapport « ne vise pas à influencer les décisions de la Cour internationale de Justice », mais a souligné qu'« Israël doit respecter le droit international ».

Dans ce contexte, Amnesty International a salué le rapport d'Albanese affirmant que « le moment est venu de prévenir le génocide et de mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU pour un cessez-le-feu immédiat ».

La secrétaire générale d'Amnesty International, Agnès Callamard, a déclaré dans un communiqué que le rapport de l'ONU « est très important et doit constituer un appel nécessaire pour que les États agissent ». Elle a souligné, à cet effet, que les pays du monde "devraient remplir leurs obligations au titre de la Convention pour la prévention du crime de génocide et prendre des mesures concrètes pour protéger les Palestiniens de Ghaza".

M.H.

SALAH GOUDJIL : « AIDER LES PALESTINIENS EST UN DEVOIR »

Le président du Conseil de la Nation, Salah Goudjil, s'est exprimé, hier, au nom des membres du bureau de la chambre basse du Parlement, sur la prise en charge médicale, dans des hôpitaux militaires en Algérie, d'enfants palestiniens blessés dans l'offensive de l'armée de l'occupant sioniste à Gaza. Il a souligné : aider les Palestiniens, dans ces moments difficiles et au-delà dans leur quête de recouvrement de la souveraineté sur leurs territoires occupés, « est un devoir moral et humanitaire ». Salah Goudjil a ajouté que l'Algérie, qui soutient inconditionnellement les causes justes, ne saurait rester inactive face au génocide en cours dans l'enclave palestinienne. Il a salué l'initiative du président Tebboune de rapatrier 450 enfants ghazaouis blessés et d'envoyer des aides humanitaires à Ghaza. Il a estimé que le chef de l'Etat perpétue une position constante de notre pays sur cette question. Salah Goudjil a rappelé, dans le sillage, le combat livré par notre ambassadeur permanent auprès des Nations Unies, dans l'enceinte du Conseil de sécurité. Des efforts inlassablement déployés, qui ont abouti, lundi dernier, à l'adoption d'une résolution portant cessez-le-feu immédiat à Gaza. Il a soutenu, qu'en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité pour le mandat 2024-2025, l'Algérie continuera à se battre pour que la Palestine devienne un État indépendant avec El Qods comme capitale.

Y.B.

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Un nouveau cahier des charges est en cours de préparation

Le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belaabed, a annoncé jeudi dernier qu'un projet d'un nouveau cahier des charges relatif à l'ouverture d'écoles d'enseignement privé est «en cours de préparation», assurant que sa mise œuvre va contribuer à renforcer le secteur de l'éducation.

«Un nouveau cahier des charges est en phase de préparation dans le cadre du soutien à l'enseignement privé et pour assurer un meilleur encadrement de ces établissements éducatifs», dira le ministre lors de sa visite d'inspection dans la wilaya de Médéa. L'enseignement privé et l'enseignement public sont «complémentaires et répondent aux mêmes normes et programme, et partagent les mêmes objectifs, à savoir assurer un meilleur enseignement pour les élèves scolarisés», a souligné Belaabed. Le ministre de l'Éducation a précisé que «cette démarche s'inscrit dans le sillage des efforts menés depuis plusieurs années par l'État en vue de parfaire encore davantage l'enseignement éducatif», ajoutant qu'il y a un besoin dans ce domaine qui requiert de la rigueur et la nécessité pour les futures écoles de répondre aux critères exigés et de se conformer à la législation». Belaabed a rappelé, par ailleurs, les ins-



criptions à «distance» des élèves de première année primaire dès la prochaine rentrée scolaire. Par ailleurs, lors de sa visite d'inspection, Belaabed a inauguré l'établissement de l'enseignement moyen «Yahi Belkhiter» dans la commune d'Ouled Brahim, à

l'Est de Médéa, saisissant l'occasion pour insister sur «l'impératif de veiller à garantir les meilleures conditions de scolarisation aux élèves». Le ministre a également inauguré le lycée «Mustapha Nabi» au centre-ville de Berrouaghia, avant de procéder à la pose de la

première pierre pour les projets de collège d'enseignement moyen (CEM) et d'un lycée dans la commune de Tlet-Douairs, ainsi qu'un autre CEM localisé dans la cité Ain-Djerda, commune de Draa-Smar, à l'ouest de Médéa.

R.S.

R.N.

YAZID BENMOUHOU, DG DE LA BOURSE D'ALGER, À «L'EXPRESS» :

«Il y a un engouement des particuliers pour l'investissement en Bourse»

En 2024, avec l'ouverture du capital du CPA, la Bourse d'Alger passe le cap du premier milliard de dollars américain de capitalisation contre plus de 500 millions de dollars, avant cette opération. Le premier responsable de la Bourse d'Alger indique également qu'il y a plein d'intentions d'entreprises privées dont certaines start-up qui veulent entrer en Bourse.

Entretien réalisé par Khaled Remouche

L'EXPRESS: QUELLE EST VOTRE APPRÉCIATION SUR LES RÉSULTATS EN BOURSE DU CPA ?

Yazid Benmouhoub: Pour l'opération d'ouverture du capital du CPA via la Bourse d'Alger, c'est d'abord une grande réussite. Puisque les statistiques démontrent qu'il y a un engouement, notamment des particuliers, pour l'investissement en Bourse. D'autant qu'il y a un produit intéressant d'une banque solide avec des perspectives de développement intéressantes et des perspectives de dividendes tout aussi intéressantes.

QUEL A ÉTÉ LE RÉSULTAT

FINAL À L'ISSUE DE LA CLÔTURE DES SOUSCRIPTIONS ?

Nous avons dépassé les 80% de l'offre. L'opération est clôturée. Le 26 de ce mois de mars, le CPA sera coté en Bourse. En un mot, les actions du CPA seront introduites en Bourse. Le titre (action) CPA sera échangeable sur le marché boursier. Ce qui veut vendre l'action peut vendre l'action, celui qui veut acheter l'action peut acheter l'action.

QUEL EST L'IMPACT DE CETTE INTRODUCTION EN BOURSE SUR LA CAPITALISATION DE LA BOURSE D'ALGER ?

L'entrée en bourse du CPA permet de passer d'une capitalisation de 77 milliards de dinars à plus de 560 milliards de dinars, ce qui veut dire que la Bourse d'Alger, avec l'introduction en Bourse du CPA, va passer le cap du premier milliard de dollars de capitalisation.

AVEC L'INTRODUCTION PROCHAINE DE LA BDL, QUEL SERA LE NIVEAU DE CAPITALISATION DE LA BOURSE D'ALGER ?

Avec l'introduction de la BDL, je n'ai pas les chiffres, ce sera encore beaucoup plus impor-

tant.

QUELLES SONT LES ENTREPRISES QUI VONT, OUTRE LE CPA ET LA BDL, ENTRER PROCHAINEMENT EN BOURSE ?

Il y a aussi plein d'intentions d'entreprises privées qui veulent entrer en Bourse. Il y a certaines start-up qui veulent entrer en Bourse.

Nous avons un compartiment au sein de la Bourse pour les start-up. Nous venons en vue de favoriser leur introduction d'assouplir les conditions d'introduction au niveau de la cote. Mais nous n'avons pas enregistré jusqu'ici de demandes déposées pour de nouvelles introductions en Bourse auprès de la COSOB.

Nous n'avons pas la certitude. Ce sont des intentions. Mais dès que les demandes seront déposées à la Cosob, cela deviendra d'ordre public.

QUELS SONT EFFORTS DE DIGITALISATION DE LA BOURSE D'ALGER ?

Nous sommes sur un projet de digitalisation, à savoir la mise en place d'un nouveau système d'information totalement digitalisée, qui est au standard de ce qui se fait au niveau des bourses à l'échelon international.

La Bourse va donc être modernisée. Dans un premier temps, avec les IOB, intermédiaires en opérations boursières. Ensuite, ce sont les IOB qui vont mettre en place un mécanisme qui devrait permettre aux actionnaires d'acheter et de vendre directement en ligne.

AVEC LA CLÔTURE DE L'OPÉRATION D'OUVERTURE DU CAPITAL DU CPA, QUELLE EST LA PLACE DE LA BOURSE D'ALGER ACTUELLEMENT AU NIVEAU DE LA ZONE MENA, AU NIVEAU DU MAGHREB ?

Elle n'atteint pas les niveaux souhaités pour le moment. Mais nous pouvons dire que nous sommes sur une lancée pour que la Bourse d'Alger soit parmi les bourses émergentes d'ici les cinq prochaines années.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA BOURSE D'ALGER ?

Nous espérons que l'introduction du CPA et de la BDL va créer en fait les conditions qui permettront d'attirer beaucoup plus d'entreprises, notamment du secteur privé, au niveau de la cote de la Bourse d'Alger. Si on peut avoir 2 à 3 introductions en bourse par année, ce

FINANCEMENT ISLAMIQUE EN LIGNE
UNE CONVENTION ENTRE LA BNA ET LA PLATEFORME DE E-COMMERCE ACM

Une convention de partenariat a été signée, jeudi dernier, entre la Banque nationale d'Algérie (BNA) et la société Algérie Cyber Market (ACM), permettant de bénéficier en ligne d'un financement islamique «Mourabaha Equipements» en achetant sur la plateforme e-commerce d'ACM, précise un communiqué de la BNA. Cette convention signée entre la BNA et la société spécialisée dans la vente par facilités de paiement via ses showrooms et Internet, ACM, «s'inscrit dans le cadre de la digitalisation et de l'intégration en ligne du financement «Mourabaha Equipements» de la BNA sur la plateforme e-commerce d'ACM, via son service digital «taksitexpress.dz», permettant aux e-consommateurs de bénéficier en ligne du financement islamique «Mourabaha Equipements» de la BNA, souligne ledit communiqué. La BNA explique que ce service permet aux consommateurs d'effectuer une simulation de financement en ligne, de confirmer la disponibilité des produits, de bénéficier de l'examen rapide de leurs dossiers (72h) ainsi que d'un service de livraison à domicile et d'après-vente des produits objets de la «Mourabaha Equipements». Cette convention permet, ainsi, aux citoyens, de bénéficier d'un financement conforme aux préceptes de la Charia Islamique et d'une formule de facilité de paiement garantissant confort et souplesse, ajoute le communiqué. Le contrat BNA-ACM permet, selon la banque, d'accélérer le processus de digitalisation de son offre «Mourabaha Equipements» et d'optimiser, par la même, sa démarche commerciale visant l'enrichissement permanent de son portefeuille clients. Cette démarche s'inscrit en droite ligne avec le plan d'action des pouvoirs publics visant le développement de la bancarisation et l'accélération de l'inclusion financière, à travers la modernisation du système financier et la multiplication des canaux de distribution des services bancaires, note le communiqué.



serait excellent.

QU'EN EST-IL DU TRAVAIL DE SENSIBILISATION POUR ATTIRER DAVANTAGE D'ENTREPRISES À LA BOURSE D'ALGER ?

Nous faisons des rencontres B to B. Nous organisons des événements comme celui-ci (rencontre économique ramadanesque qui a lieu à l'Hôtel El Djazair, organisée par la Bourse d'Alger et le cabinet conseil AGS jeudi dernier) pour permettre de vulgariser l'information. Nous faisons des portes ouvertes. Nous signons des conventions avec des associations patronales. Nous nous déplaçons sur le territoire national. Et nous essayons en fait de créer les conditions nécessaires pour que l'écosystème puisse réagir en faveur d'un développement durable.

K.R.

ASSURANCES

Un chiffre d'affaires de l'ordre de 169,6 milliards DA en 2023

Le marché des assurances a enregistré un chiffre d'affaires de l'ordre de 169,6 milliards de DA, en progression de 3,5% par rapport à l'exercice précédent, a indiqué le Conseil national des assurances (CNA) dans sa note de conjoncture pour le dernier trimestre et clôture de l'année 2023. Avec une part de marché de 85%, la branche des assurances de dommages a réalisé un chiffre d'affaire de 144,2 mds de DA à fin décembre 2023 (+2,6%) suivie de celle des assurances de personnes avec un chiffre d'affaires de 17,6 mds DA (+7,1%) et une part de marché de 10,4% sur l'année, détaille le même bilan. L'assurance automobile qui se taille 45,6% du total de la production des assurances de dommages, elle a réalisé au titre de l'exercice 2023 un chiffre d'affaires de près de 65,8 milliards de DA, soit une progression de 1,6% comparativement à la même période de l'exercice 2022, "générée par les +risques obligatoires+ qui progressent de 11,2% et détiennent une part de 20,9% du portefeuille de la ladite branche", explique le même organisme. Le nombre de contrats souscrits au titre de cette garantie s'élèvent à 7,5 millions de contrats à fin 2023, en hausse de 1% par rapport à l'année d'avant, ajoute-t-on de même source. Quant à l'activité Takaful, une branche naissante mais qui enregistre une croissance à trois chiffres (343%) elle a généré un chiffre d'affaires de 214,8 millions de DA dont 129,6 millions de DA générés par la sous-branche "takaful général" et 85,2 millions de DA par celle du "takaful familial". Quant à la réassurance et concernant les acceptations internationales, ces dernières détiennent 4,4% de parts, pour une valeur de 7,4 milliards de DA réalisés par la compagnie centrale de réassurance (CCR) à fin 2023, contre 6,8 milliards de DA à fin 2022, soit une augmentation de 8,7% relève encore le CNA qui fait état aussi qu'une " première réalisation est enregistrée au titre de l'activité Réassurance takaful Re-takaful d'un montant de 180,5 millions de DA". L'évolution du marché de la réassurance "est principalement attribuable à la branche incendie, représentant 70,9% du total des acceptations internationales. Le chiffre d'affaires de cette branche connaît une croissance de 12,5%, passant de 4,7 milliards de DA, en 2022, à 5,2 milliards de DA en 2023", précise le document. S'agissant des sinistres déclarés auprès de l'ensemble des sociétés d'assurance, ils se sont élevés à 76,4 milliards de Da, pour un total de plus de 1,6 million de dossiers déclarés, dominés en montant, à hauteur de 91,6% par l'activité assurances de dommages, alors que les indemnisations ont atteint 74,1 milliards DA pour un total de 1,4 million de dossiers réglés. Quant aux sinistres restants à payer, ils sont estimés, à fin 2023, à 104,2 milliards de DA, pour 1 695 472 dossiers en instance de règlement, selon les données du CNA. La note de conjoncture du CNA a relevé, d'autre part, que les sociétés publiques dominent le marché des assurances de dommages avec 75,9% du chiffre d'affaires global, atteignant ainsi 109,4 milliards de DA, ajoutant dans ce sillage que les sociétés privées, qui comptabilisent 33,3 milliards de DA de primes émises, se taillent 23,1% de ces parts. En outre, les sociétés d'assurance de personnes à capitaux privés avaient à fin 2023 une part de 31,8% du total des primes émises du marché des assurances de personnes avec un montant de 5,6 milliards de DA, réalisé essentiellement par l'assurance "vie-décès" soit 62,5%, selon les données du CNA.

N.S.

LE FMI LE MET EN LUMIÈRE DANS SON DERNIER RAPPORT

Vent favorable pour l'économie algérienne

L'économie algérienne a connu une croissance de 4,2 % en 2023, une performance robuste due à un rebond de la production d'hydrocarbures et à de solides performances dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services...

Les nouvelles sont meilleures dans plusieurs secteurs de l'économie algérienne. Dans son dernier rapport, élaboré à la lumière des consultations menées en décembre 2023 avec les autorités algériennes, au titre de l'article IV des statuts de l'institution, le Fonds monétaire international (FMI) note avec satisfaction les progrès accomplis dans l'évolution de la politique économique dans le pays, avec des indicateurs économiques faisant apparaître une croissance assez vigoureuse. « L'économie algérienne a connu une croissance de 4,2 % en 2023, une performance robuste due à un rebond de la production d'hydrocarbures et à de solides performances dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services », indique le rapport du FMI. Pour ce qui est des équilibres budgétaires, le FMI décerne également un satisfecit. « La position extérieure est restée solide, avec un excédent du compte courant pour la deuxième année consécutive », constate le FMI. L'institution multilatérale relève toutefois que « les pressions inflationnistes ont persisté (principalement en raison des prix élevés des produits alimentaires) et la politique monétaire est restée accommodante ». « On estime que le déficit budgétaire s'est creusé, quoique moins que prévu dans le budget révisé de 2023, en raison de taux d'exécution relativement lents », précise le FMI. Pour l'avenir, le FMI indique que « les perspectives à court terme sont globalement positives, mais que l'inflation reste préoccupante. La croissance réelle devrait rester forte en 2024, à 3,8 %, soutenue en partie par



d'importantes dépenses budgétaires ». Le FMI souligne que « l'inflation commencerait à ralentir, notamment grâce à la baisse des prix des produits alimentaires frais, même si son maintien à un niveau relativement élevé reste préoccupant ». Cela devra impacter les équilibres budgétaires. En effet, « l'excédent du compte courant devrait encore se réduire en 2024 à mesure que les prix des hydrocarbures baissent », note l'institution multilatérale. En conclusion, les experts du Fonds monétaire international ont salué « la croissance solide et durable de l'Algérie et sa position extérieure, malgré de multiples difficultés économiques ». « Même si les perspectives à court terme sont globalement positives, l'inflation reste élevée et les risques baissiers, liés notamment à la

volatilité des prix des matières premières et aux aléas climatiques, nécessitent une vigilance constante », ajoute le communiqué. Ils ont également souligné « qu'une combinaison de politiques judicieuse, accompagnée d'une mise en œuvre soutenue de réformes visant à diversifier l'économie et à réduire les risques liés au climat, sera nécessaire pour garantir la stabilité macroéconomique et promouvoir une croissance inclusive et durable ». Ils ont par ailleurs salué « l'engagement des autorités en faveur des réformes, notamment des efforts visant à stimuler l'investissement, à améliorer la transparence budgétaire, à renforcer le cadre de LBC/FT et à lutter contre les risques de gouvernance et de corruption ».

Youcef S.

OUVERTURE DE SUCCURSALE DE BANQUE ET D'ÉTABLISSEMENT FINANCIER ÉTRANGER

La Banque d'Algérie fixe les nouvelles conditions

Un nouveau règlement de la Banque d'Algérie a été promulgué au Journal officiel (JO) n°18, fixant les conditions relatives à l'autorisation de constitution et à l'agrément de banque, d'établissement financier, d'ouverture de succursale de banque et d'établissement financier étranger. Le nouveau règlement, n°24-01 daté du 6 février dernier, stipule que toute personne physique ou morale souhaitant constituer une banque ou un établissement financier et ouvrir une succursale de banque ou établissement financier étranger, doit adresser une demande d'autorisation au président du Conseil monétaire et bancaire, appuyée d'un dossier constitutif relatif au projet envisagé. Le Conseil monétaire et bancaire décide de l'opportunité d'accorder l'autorisation de constitution ou d'ouverture, sur la base de l'évaluation de la viabilité du projet au regard, notamment du descriptif du projet précisant le type d'établissement à créer et les principales motivations du choix de l'investissement permettant l'appréciation de sa faisabilité et de sa rentabilité globale, ainsi que son impact économique. Le Conseil étudie en plus la présentation des fondateurs apporteurs de fonds, la place des principaux actionnaires dans leur pays d'origine, leur capacité financière, leur expérience et savoir-faire dans le domaine bancaire et

financier, le cas échéant, y compris leur engagement formel à apporter leur soutien. Il évalue aussi l'adéquation du projet de statuts pour les banques et les établissements financiers et la forme juridique prévus avec la législation et la réglementation en vigueur ainsi que l'étude technico-économique, les informations financières, la stratégie envisagée, le plan à moyen et long termes ainsi que le programme d'activité sur cinq ans. Le nouveau règlement précise que le requérant doit également fournir un document descriptif retraçant ses projections de conformité aux dispositifs légal et réglementaire régissant le système d'information et de reporting, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques associés à l'activité, le dispositif comptable, le dispositif prudentiel, le dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la liste des principaux dirigeants ainsi que la politique de confidentialité, de protection des données, des fonds et des valeurs. Par la suite, le Conseil monétaire et bancaire se prononce, sur l'autorisation de constitution par décision, notifiée au requérant par le secrétaire général du Conseil monétaire et bancaire, pouvant être assortie de conditions spéciales, d'obligations ou de recommandations. Après l'obtention de l'autorisation de

constitution, le requérant doit adresser une demande d'agrément au gouverneur de la Banque d'Algérie, au plus tard, 12 mois, à compter de la date de notification de l'autorisation. La demande d'agrément doit, également, comprendre un dossier constitué en vue de l'agrément des dirigeants et de l'habilitation des cadres responsables, désignés aux fins de la détermination effective de l'orientation de l'activité, de son contrôle et de la gestion de l'entité devant être créée. Une mission d'inspection est diligentée par les services concernés de la Banque d'Algérie, à l'effet de s'assurer que les moyens humains et matériels nécessaires à l'entrée en activité de l'entité considérée, sont réunis. Par ailleurs, le même numéro du JO comprend le règlement n 24-02 daté du 6 février 2024 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie. Ainsi, le capital minimum des banques et des banques d'affaires a été fixé à 20 milliards de dinars, celui des banques numériques à 10 milliards de dinars, pour les entreprises financières à 6,5 milliards de dinars, selon le texte soulignant qu'"il est nécessaire de libérer le montant minimum du capital totalement en numéraire avant la présentation de la demande d'agrément".

R.E.

BOUIRA :

Plusieurs établissements scolaires inaugurés

Le secteur bénéficiera dans la wilaya de projets de réalisation de deux CEM à Bouira et Ain Bessam et de quatre écoles à Bouira, Bechloul et Lakhdaria en vue de réduire la surcharge des classes.

Au total, 657 nouveaux établissements scolaires, entre structures de base et autres de soutien, seront réceptionnés cette année à l'échelle nationale en prévision de la prochaine rentrée scolaire, a annoncé lundi à Bouira le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belaabed, en visite de travail dans la wilaya, rapporte l'APS. Dans une déclaration à la presse au lycée Abou Hamed El Ghazali de la ville de Sour El Ghouzlane, le ministre a affirmé que pour la prochaine rentrée scolaire, le secteur va réceptionner 657 nouveaux établissements, entre structures de base et de soutien, "grâce à la cadence des travaux de réalisation jugée acceptable que ce soit à Bouira ou dans les autres wilayas". "Sur les 657 nouveaux établissements scolaires, il est prévu la réception de 371 écoles primaires, 179 collèges d'enseignement moyen (CEM) et 97 lycées", a précisé le ministre qui a inauguré dans la matinée quatre groupes scolaires à Bouira, Bechloul et à Lakhdaria. Le



secteur de l'éducation nationale connaîtra, également, la réception de 428 cantines scolaires, 72 demi-pensions, ainsi que cinq internats à travers plusieurs wilayas, selon les détails fournis par le ministre, qui a procédé au cours de sa visite à la pose de la première pierre pour la réalisation de deux CEM

à Bouira et à Ain Bessam (ouest de Bouira) et inauguré un autre à Sour El Ghouzlane (Sud de la wilaya). Concernant sa visite à Bouira, le ministre a souligné que son objectif est de s'enquérir des conditions de scolarité des élèves, des conditions de travail des employés et des enseignants, et de l'état d'avan-

cement des travaux des différents projets du secteur. Abordant la question des cours de soutien, il a assuré qu'ils sont "en permanente extension au profit des élèves concernés par les examens du baccalauréat et du brevet d'enseignement moyen" (BEM). Sur ce point, le ministre a affirmé que les préparatifs "vont bon train" afin d'accueillir les candidats des différentes épreuves dans de bonnes conditions, car, a-t-il ajouté, "il s'agit de rendez-vous cruciaux dans le cursus scolaire". M. Belaabed a rappelé que la nouveauté cette année est "le baccalauréat dans la spécialité des arts", qui aura lieu pour la première fois en Algérie, qualifiant les arts de "filiale prometteuse" qui "permettra de jeter les bases d'une véritable industrie artistique et cinématographique en Algérie", selon lui. Le ministre a, par ailleurs, réitéré l'engagement de son département à poursuivre les efforts de la numérisation du secteur de l'Éducation.

R.R.

RAMADHAN DANS LE SUD :

Elan de solidarité avec des familles déshéritées et les personnes de passage

Les actions caritatives et de solidarité durant le mois de Ramadhan, traduites sous toutes leurs formes, s'accroissent en ce mois sacré de piété et d'entraide à travers multiples actes, dont l'ouverture des restaurants de Cœur "Rahma" à la satisfaction des familles nécessiteuses, des personnes de passage et autres usagers de la route. Dans la wilaya d'El-Meniâa, des points de restauration s'emploient en ce mois, avec le concours des associations, des bénévoles et de la direction de la solidarité et de l'action sociale (DASS) à servir des repas chauds d'Iftar et du S'hour aussi bien des familles déshéritées qu'aux passagers et usagers de la route, notamment ceux empruntant la RN-1 (transsaharienne) et la RN-51, axe névralgique traversant la région. Par souci de s'enquérir de près des actions caritatives, le wali d'El-Meniâa, Mokhtar Ben-Malek, a effectué une visite d'inspection inopinée au niveau d'un espace de restauration localisé près de la RN-1, où il s'assurait de la qualité des repas servis aux passagers et usagers de la route, avant de convier les bénévoles d'œuvrer au respect des conditions de qualité nutritive et de salubrité. Le directeur du secteur de l'action sociale et de solidarité (DASS), Mohamed Merrouche, qui a souligné que les services de la DASS s'emploient à l'approche du mois de ramadhan à accorder tout l'aide voulue aux associations désirant ouvrir restaurants Rahma à travers le territoire de la wilaya, a relevé que cinq espaces de restauration ont été ouverts en ce mois à travers les différents endroits du territoire de la wilaya. Pour accompagner ces œuvres caritatives, la DASS organise, en coordination avec les services du commerce, de la santé et de la protection civile de la wilaya, des visites de contrôle des activités de ces points de restauration pour veiller au respect de l'hygiène et des dates de péremption des produits alimentaires à préparer. De pareilles actions sont également menées dans la wilaya de Tamanrasset où pas moins de 20 restaurants "Rahma" ont été ouverts en ce mois de miséricorde à l'initiative des scouts musulmans algériens (SMA), des associations bénévoles et celles de quartiers. Ceci pour servir une moyenne de 500 repas par jour à la satisfaction des passagers et personnes démunies. Quinze restaurants dédiés à l'Iftar au profit des passants, des nécessiteux et les sans domicile fixe (SDF) sont ouverts durant le mois de Ramadhan dans la wilaya de Ghardaïa. Ces restaurants, soumis quotidiennement à des contrôles d'hygiène et de l'engagement au respect du protocole d'hygiène sanitaire, offrent plus de 2000 repas chauds /jour.

APS

ORAN : SOLIDARITÉ DURANT LE MOIS DE RAMADHAN Quand les réseaux sociaux s'impliquent

Depuis le début du mois de Ramadhan, des tables de l'"iftar" collectif sont constatées dans de nombreux quartiers de la ville d'Oran, à l'initiative du mouvement associatif et de bienfaiteurs au profit des démunis et des voyageurs de passage. Cependant, ce qui attire l'attention cette année est le fait que plusieurs de ces tables ont vu le jour via les réseaux sociaux, à l'initiative de jeunes ayant "mobilisé" cet outil de communication moderne pour le mettre au service de bonnes actions. Cette nouvelle tendance est apparue grâce à la mobilisation de jeunes bénévoles n'ayant aucune attache organique avec le mouvement associatif. Ce genre d'initiatives citoyennes commence à prendre forme à partir des appels lancés par de jeunes bienfaiteurs agissant en groupes via les réseaux sociaux. Une fois les démarches pour la concrétisation de telles actions accomplies, notamment celles inhérentes à l'identification et au recensement des bénévoles devant être chargés de la gestion des "Meidat Ramadhan" (Table de Ramadhan), l'élan de solidarité se met aussitôt en branle, au grand bonheur des

familles démunies, des personnes sans abris et des voyageurs de passage. La mobilisation pour la réussite de cette noble cause se fait par le biais des pages Facebook animées par de nombreux groupes ayant fait de la bienfaisance leur objectif durant ce mois sacré, pour servir des centaines de repas chauds, sur place, à des voyageurs et à des SDF ou, dans certains cas, à livrer à domicile aux familles démunies. "Ces actions caritatives réunissent souvent des jeunes qui ne se connaissent nullement auparavant", a déclaré un des bénévoles qui se dit "autant heureux que fier de participer à ces initiatives citoyennes". Un internaute "Hamza 31" fait partie de ces bénévoles qui ont décidé de consacrer leur énergie et leur temps au service de concitoyens. Depuis le début du mois sacré, il anime une page dédiée à ce genre d'actions solidaires, et gère un point de restauration à proximité du rond-point El Bahia, où sont servis quotidiennement pas moins de 500 repas essentiellement destinés aux voyageurs se trouvant dans l'incapacité de rejoindre à temps leurs domiciles. "Hamza

31", un artiste connu également pour ses actions caritatives au profit des malades, notamment pendant les fêtes religieuses, dit avoir entamé les préparatifs de sa "table de l'iftar", plusieurs mois avant le mois de Ramadhan. Habitué à ce genre d'initiatives, il s'est dit impressionné par le nombre de bienfaiteurs prêts à contribuer à l'opération, tout en rendant particulièrement un hommage à la gent féminine dont la contribution par leur implication dans la préparation des repas ou de manière financière ou en nature s'est révélée primordiale. Adel, un autre jeune oranais qui anime une page "Sanii El Besma", autrement dit "celui qui crée le sourire", a déclaré, quant à lui, que depuis des années et à chaque Ramadhan, il avait pris l'habitude de préparer des repas chauds pour les distribuer aux malades et aux sans domiciles fixes (SDF). "Cependant, j'ai décidé cette année de relever un autre défi, à savoir celui d'organiser des tables de l'"iftar" pour offrir des repas chauds aux personnes dans le besoin et aux passagers".

APS

BLIDA/C-RA :

162 tonnes d'aides humanitaires acheminées aux frères palestiniens

Le Croissant-Rouge algérien (C-RA) a acheminé vendredi 162 tonnes d'aides humanitaires aux frères palestiniens depuis la base militaire aérienne de Boufarik (Blida) à travers la mise en place d'un pont aérien. Dans une déclaration à la presse en marge de cette opération, la présidente du C-RA, Ibtissam Hamlaoui, a précisé qu'en application des "instructions du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune,

portant mise en place d'un pont aérien et renforcement de l'acheminement des aides aux frères palestiniens dans la bande de Ghaza, 162 tonnes d'aides humanitaires ont été acheminées vendredi depuis la base militaire aérienne de Boufarik vers l'aéroport d'El Arich (Égypte)". Le volume des aides acheminées par l'Algérie aux frères palestiniens depuis le début de l'agression sur Ghaza a atteint 310 tonnes,

a-t-elle ajouté. Dans ce cadre, Mme Hamlaoui a affirmé que le C-RA était en contact permanent avec ses homologues palestinien et égyptien pour définir les besoins et les méthodes pour faire parvenir les aides à Ghaza, notamment les produits alimentaires, le matériel médical, les médicaments et les tentes vu le blocus imposé à Ghaza depuis le début de l'agression sioniste.

APS



Le saviez-vous ?
Les rayons X
ont été
découverts
accidentellement !

En 1895, Wilhelm Röntgen, ingénieur, mécanicien et physicien allemand, s'apprêtait à commencer une expérience avec les rayons cathodiques, des faisceaux lumineux d'électrons qui traversent un tube à vide lorsque l'électricité y est appliquée. Dans son laboratoire sombre, il a recouvert le tube de carton en noir, et soudain, il a remarqué une lueur de lumière sur un panneau accroché sur un des murs de la

RAMA

L'HISTOIRE DE L'ISLAM AU DARFOUR (1^{ère} Partie)

PLUSIEURS FACTEURS AVAIENT DEPUIS LONGTEMPS CONTRIBUÉ À LA DIFFUSION DE L'ISLAM AU DARFOUR AVANT L'AVÈNEMENT DU SULTANAT DE DARFOUR ISLAMIQUE QUI EUT LIEU PEU AVANT LA MOITIÉ DU 15^È SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'Islam est entré au Darfour depuis un certain temps, peut-être au 12^e ou 13^e siècle de l'ère chrétienne, soit à l'époque du sultanat de Dajû et le sultanat de Tanjar. L'Islam y fleurit au cours du sultanat de Al-Fûr Al-Kîrâ et celui du sultan Shâû Dûrshîd, le dernier des sultans des Tanjar. Ce dernier était musulman, comme le rapporte des gens dignes de confiance. Il maria sa fille Khayra à Ahmad Sufian connu sous le nom de Ahmad Al-Ma'qûr. Ceci dit, le sultan Shâû Dûrshîd ne se convertit pas à l'Islam grâce à Ahmad Al-Ma'qûr comme le soutiennent certains historiens. L'Islam était arrivé dans ces trois sultanats d'Afrique du Nord, du Nord-Ouest de l'Afrique et plus récemment des savants qui venaient du Soudan et de la vallée du Nil.

Une des preuves les plus évidentes de la présence de l'Islam au Darfour depuis des temps anciens, la présence de biens de mainmorte du Tanjar dans la ville de Médine qui datent de l'époque du sultanat de Ahmad Rifâ'a Al-Tanjarâwî. Ce qui prouve bien que le sultanat de Tanjar était musulman. De même, on a retrouvé des

décombres de mosquées dans la ville de Ūrâ dans le sultanat de Tanjar qui se trouve actuellement au Nord du Darfour, proche de la ville antique nommée Ain Farah, considérée comme un pôle géographique particulier et un des registres de la civilisation Islamique au Darfour.

Les faits qui ont conduit à la diffusion de l'Islam

Plusieurs facteurs avaient depuis longtemps contribué à la diffusion de l'Islam au Darfour avant l'avènement du sultanat de Darfour Islamique qui eut lieu peu avant la moitié du 15^e siècle de l'ère chrétienne. Ces facteurs avaient donné leurs fruits depuis que l'Islam s'était diffusé en Afrique de l'Ouest et du centre, cette dernière région étant connu sous le nom du Soudan de

l'Ouest et du centre depuis le 11^e siècle. Les pèlerins de ces pays y passaient pour se rendre dans les terres saintes. Ajouté à cela les activités commerciales des arabes et d'autres peuples musulmans dans ces régions.

Les habitants accueillait les commerçants chaleureusement ce qui aida à la diffusion de l'Islam et à la pratique de la langue arabe, la langue du Coran. Et ce dans tous les domaines, culturels, sociaux, politiques, économiques.

Quand le sultan Salûnaq établit le sultanat Islamique de Al-Fûr en 848 H., soit en 1445 J.C. il s'est préoccupé de construire des mosquées, ouvrir des écoles, peupler les contrées inhabitées dans les zones rurales. Son petit-fils, le sultan Ahmad Bakr, poursuivit son œuvre dans la même voie de 1726 à 1746. Il incita les savants à venir s'installer au Darfour pour y diffuser l'Islam de façon scientifique et l'y installer. Il envoya des émissaires dans les pays voisins et de nombreuses délégations de savants très nobles répondirent favorablement à son invitation et arrivèrent de Tombouctou d'Afrique de l'Ouest, de Shinqît, en Mauritanie, du sultanat de Burnû, du sultanat de Baqarmî, du Maghreb Islamique, d'Egypte, de Tunisie, de Fazzân, du Hijâz, du Soudan et de la vallée du Nil.

Ces savants sont arrivés au Darfour à des époques successives et s'y sont installés pour y mener leur noble tâche. Ils y trouvèrent des sultans bienveillants auprès desquels ils reçurent respect, considération et honneur. Ils leur accordèrent des terres, des biens en abondance et des servants pour qu'ils puissent y être à l'aise et s'installer dans de bonnes conditions. Ceci à titre de reconnaissance pour le message qu'il s'apprêtait à transmettre.

Ces savants s'installèrent donc dans leur nouveau pays que fut le Darfour. Leurs écoles étaient actives et la science fleurit à tous les coins du pays. L'Islam devient plus fort et les gens faisaient ainsi l'acquisition de connaissances approfondies dans la religion.

(suite demain)...

INVENTIONS QUE L'ON DOIT AUX ARABES LA MÉDECINE



Les Arabes sont les pionniers dans le domaine de la médecine au Moyen Age. Ils ont utilisé les savoirs de l'Antiquité ainsi que les enseignements d'Hippocrate et de Galien pour développer leurs propres savoirs. Les médecins arabes ont peaufiné l'art du diagnostic et la pratique clinique et ont mis au point les règlements de la profession. Ils ont découvert les vertus de l'alcool, du vitriol, de la térébenthine, de l'éther ou du mercure, les propriétés anesthésiantes de l'opium et du cannabis. Ils ont également étudié de nombreuses plantes, drogues animales, extraits minéraux, onguents, cataplasmes, cachets pour s'en servir dans le traitement des maux.

Les chirurgiens musulmans utilisaient déjà les instruments de précision comme le scalpel en ces temps. La construction des premiers hôpitaux à Bagdad et Le Caire ont permis aux arabes d'améliorer et de diffuser les principes d'hygiène. L'encyclopédie Canon d'Avicenne est le plus grand héritage laissé par les arabes dans le domaine de la médecine. Près de 800 remèdes y sont présentés, résultats de ses recherches chimiques et pharmacologiques. Drogue, alambic, alcool, benjoin, benzène, élixir, soude, talc, ambre, safran, santal, séné... sont des termes d'origine arabes. Avicenne (Ibn Sinâ, 980-1037) a découvert les descriptions de la méningite, de la pleurésie et écrit plus de 100 ouvrages médicaux et philosophiques.



Plusieurs ha
 rapporte
 besoin d'exé
 pour déco
 les différents
 du Coran
 aussi sur le
 coranique
 précise qu
 dernier con
 des «ve
 clair
 d'a
 «ambigus» e
 possèd
 exen
 d'exégèse
 cœur mêm
 son t
 Globalen
 concernan
 prescription
 vie, les pren
 versets dic
 La Mecque
 souven
 abrogés pa
 versets d
 plus ta
 Médine, j
 plus «d
 L'exemple le
 souvent ci
 l'évolution
 prescription
 Cora
 fonction
 règ
 l'abrogatio
 cel
 l'interdictio
 l'al





pièce. Le physicien a alors brandi un petit disque de plomb et a vu une ombre terrifiante sur le panneau avec un contour squelettique des os de sa main.

C'est à ce moment-là qu'il a découvert une nouvelle forme de rayonnement électromagnétique. Mais il ne savait pas ce que c'était, il l'a alors simplement appelé « X » pour représenter sa nature mystérieuse. Wilhelm Röntgen n'a pas quitté son

laboratoire pendant les six semaines suivantes pour approfondir ses connaissances et ses recherches sur cette découverte accidentelle. Il a fini par réaliser la première image à rayons X d'une partie du corps humain, qui était la main de sa femme. En voyant la radiographie sa femme s'est exclamée « C'est la mort ! ». Six ans plus tard, le scientifique a reçu le tout premier prix Nobel de physique.



DANESQUES

dhiths
ent le
égèse
ouvrir
sens
mais
texte
e qui
ue ce
tient
rssets
rs» et
utres
t qui
e des
mples
es au
ne de
texte.
ment,
nt les
ns de
niers
tés à
e ont
t été
r des
dictés
ard à
jugés
urs».
plus
té de
n des
ns du
an en
de la
le de
n est
ui de
on de
cool.

LE CORAN DANS LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Cité et récité dans de nombreux événements et circonstances de la vie (prières quotidiennes, Ramadan, fêtes familiales...), le Coran occupe une place importante dans la vie de tout musulman. Lors de simples lec-

tures et des prières comme dans les mosquées, il n'est pas seulement récité mais aussi psalmodié. En effet, en citant le Coran, l'imam est censé citer une parole venue de Dieu : il n'est alors plus acteur utili-

sant sa voix mais instrument de la parole divine.

Tel qu'interprété par les oulémas, ou « docteurs de la foi », ce texte est aussi à l'origine du droit musulman. L'exégèse du Coran et les conflits

d'interprétation entre les divers courants de l'islam sont ainsi à la base de plusieurs types de compréhensions possibles de notions telles que la charia (loi de l'islam) ou encore le djihad.



LES INTERPRÉTATIONS DU CORAN ET LES SCIENCES CORANIQUES

L'étude du Coran, possédant plus de 6 000 versets, a donné naissance aux sciences coraniques qui consistent non seulement en sa mémorisation mais aussi dans la connaissance des clés de lecture du texte et en son exégèse. Parmi les disciplines constituant les sciences coraniques figurent l'I'rāb (analyse syntaxique des versets), le bayān (l'explicitation du sens « litté-

ral»), ou encore le tafsir (exégèse ou interprétation). Pour Viviane Liati, « le Coran n'est pas lisible en dehors d'une tradition, c'est-à-dire d'un ensemble d'écrits qui lui fournissent un contexte.»

Ce contexte, présenté différemment selon les courants de l'islam ou les époques, a donné lieu à diverses méthodes d'interprétation du Coran.

Selon l'époque ou le courant de l'islam, le Coran fait l'objet de modes d'interprétation différents. Un même verset peut être interprété selon des modes d'interprétation variés. Ainsi, le verset dit de la lumière (verset 35, sourate 24) a fait l'objet d'une interprétation philosophique par Ibn Sīnā, d'une interprétation symbolique par Gazālī et une dernière soufie par Ibn 'Arabī.

Le terme Tafsir désigne l'exégèse coranique exotérique (linguistique, théologique...). Plusieurs hadiths rapportent le besoin d'exégèse pour découvrir les différents sens du Coran mais aussi sur le texte coranique qui précise que le Coran contient des «versets clairs» et d'autres «ambigus» et qui possède des exemples d'exégèses au cœur même de son texte.



VERSETS ABROGÉS ET VERSETS ABROGEANTS, LE «NASIKH-WAL-MANSUKH»

Les contradictions apparentes qui ont pu être relevées au sein du Coran par certains spécialistes sont expliquées par la science islamique soit par la limitation de l'application d'un des textes (certains jugés généraux tandis que d'autres contextuels), soit par le principe de l'abrogation (les versets abrogés (Mansukh) et les versets abrogeants (Nasikh))

Pour cette dernière, les versets les plus récents relatifs à un sujet donné abro-

gent les versets les plus anciens sur le même sujet. Il y a plusieurs niveaux d'abrogations selon que l'abrogation porte sur le texte ou seulement sur sa prescription tandis que le texte reste inscrit dans le Coran.

Le principe de l'abrogation repose principalement sur le verset coranique 2:106. Afin de structurer l'usage de ce principe, l'imam Ash-Shāfi'ī (VIIIe-IXe siècle) rédigea le plus ancien ouvrage de méthode jurispru-

dentielle conservé [Note 26]. Le principe de l'abrogation pose un point d'ordre théologique pour l'islam. Pour le courant majoritaire du sunnisme, la volonté divine est souveraine, immuable et intemporelle. L'abrogation ne serait pas une adaptation aux évolutions du contexte mais ces changements seraient prévus « de toute éternité».

Dans d'autres courants, la fluctuation de la Loi divine y est acceptée comme

adaptation au contexte historique puisque le principe de la Sharia est l'« intérêt de la création ».

Globalement, concernant les prescriptions de vie, les premiers versets dictés à La Mecque ont souvent été abrogés par des versets dictés plus tard à Médine, jugés plus « durs ». L'exemple le plus souvent cité de l'évolution des prescriptions du Coran en fonction de la règle de l'abrogation est celui de l'interdiction de l'alcool.

NIGER

FERMETURE DU LYCÉE FRANÇAIS «LA FONTAINE» À PARTIR DE LA RENTRÉE 2024

Le fossé diplomatique entre le Niger et la France ne cesse de se creuser. Le dernier événement en date est la fermeture du lycée français "La Fontaine" de Niamey, ont rapporté des médias français et nigériens. "Le lycée français "La Fontaine" de Niamey, une institution vieille de 60 ans, ne sera plus qu'un souvenir à partir de la rentrée scolaire 2024-2025", annonce AES info (média consacré à l'information sur l'Alliance des Etats du Sahel). «Après 60 années d'existence, le Lycée Français La Fontaine de Niamey s'appête à fermer ses portes définitivement à la rentrée prochaine. Cette décision, bien que difficile, marque un tournant historique pour l'éducation nationale nigérienne, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités et à un système éducatif plus autonome et indépendant », indique le même média dans une publication sur X. «L'objectif du gouvernement est clair : offrir à tous les élèves nigériens, quelle que soit leur origine sociale ou financière, un accès à une éducation de qualité répondant aux standards internationaux. Cela passe par le développement d'un système éducatif plus inclusif et performant, capable de former les citoyens de demain et de répondre aux besoins du marché du travail national », précise la même source. Avant le coup d'État au Niger en 2023, plus de 800 élèves étaient inscrits à l'école française. Depuis la rentrée de septembre, il reste environ un quart des effectifs, qui suivent un enseignement à distance, selon les médias. Depuis le coup d'Etat de juillet dernier au Niger la France avait suspendu son aide au développement et sa coopération militaire avec le pays et exprimé son soutien à une intervention militaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) pour restaurer l'ordre constitutionnel. Les autorités militaires qui dirigent le pays depuis cette date ont dénoncé tous les accords de coopération militaire avec la France, procédé à l'expulsion de l'ambassadeur français et signifié clairement leur volonté de rétablir l'intégrité nationale et de se débarrasser de toute forme de tutelle étrangère.

In Agence Anadolu

APRÈS DIX ANS D'INTERRUPTION

Turkish Airlines reprend ses vols vers la Libye

La reprise des vols de Turkish Airlines constitue un accomplissement important pour le ciel d'une Libye qui cherche à faire revenir les compagnies qui ont déserté ses aéroports depuis plus d'une décennie en raison de l'instabilité politique.

Turkish Airlines a acté la reprise de ses vols commerciaux avec la Libye après 10 ans d'interruption. Cette reprise s'opère après la relance des vols directs avec Libye-Italie et après que les diri-



geants du pays ont indiqué avoir « beaucoup amélioré » la sécurité de la navigation aérienne alors que le risque de conflit armé s'est réduit depuis quelques années. « L'arrivée du vol Turkish Airlines à l'aéroport international de Mitiga aujourd'hui est un message de garantie adressé à

toutes les agences aéronautiques internationales. Cette étape confirme la stabilisation de la situation sécuritaire et soutient notre engagement à appliquer les normes de sûreté et de sécurité de l'aviation civile », a déclaré le ministre des Transports, Mohamed Al-Chahoubi. Le retour de

Turkish Airlines constitue un atout important pour la Libye qui cherche à faire revenir les compagnies aériennes, notamment celles internationales s'étant retirées de son ciel pendant la guerre, afin de relancer. « Nous encourageons également les autres compagnies aériennes qui ne disposent peut-être pas d'informations suffisantes sur la situation sécuritaire en Libye » a-t-il ajouté.

Depuis 2014, la Libye figure sur la liste noire de l'Union européenne en raison des risques sécuritaires, ce qui a interrompu les vols directs avec les États membres de l'organisation, excepté Malte, la Grèce et récemment l'Italie.

In Agence Ecofin

NIGERIA

Les trains diesel vont passer au gaz naturel liquéfié

La flambée des prix du carburant au Nigeria inspire depuis peu un changement des politiques en matière de transport, avec des stratégies prônant une transition vers des combustibles durables.

La Nigerian Railway Corporation, l'autorité ferroviaire du Nigeria, prévoit de passer du diesel au GNL-GNC (gaz naturel liquéfié - gaz naturel comprimé) pour les locomotives qu'elle exploite. L'initiative vise à adopter des sources d'énergie verte dans le transport ferroviaire et à

réduire les coûts d'exploitation qui se sont envolés avec la suppression des subventions sur les carburants.

Selon la NRC, un partenariat a été noué avec le consortium De-Sadel qui mène les phases préliminaires du projet. L'initiative s'aligne sur un plan global du gouvernement qui vise à accélérer la transition énergétique dans le secteur des transports, et qui est déjà en cours sur le segment routier. En plus des commandes de centaines de bus électriques, l'État a récemment dévoilé un programme de

conversion des moteurs d'un million de véhicules au GNC d'ici 2027. Le plan qui inclut également l'installation de plusieurs bornes de recharge nécessitera environ 2,5 milliards USD selon le gouvernement.

Ces différents projets devraient aider à réduire l'empreinte carbone de ces modes de transport qui génèrent les taux de pollution les plus élevés, car étant les plus sollicités pour les besoins de déplacement des Nigériens.

In Agence Ecofin

MALI

La Chine négocie l'achat de 100 % de la production de la future mine de lithium Bougouni

Sur une durée de vie de 8,5 ans, la future mine de lithium Bougouni peut livrer environ 2 millions de tonnes de spodumène.

Les travaux de construction sont cofinancés par le chinois Hainan Mining. La compagnie minière britannique Kodal Minerals a annoncé le 28 janvier la rupture d'un accord donnant à Suay Chin International, un droit de premier refus sur 80 % de la production de spodumène

du projet de lithium Bougouni. La fin de cet accord permet au chinois Hainan Mining qui finance en partie les travaux de construction de la mine au Mali, de négocier l'achat de toute la future production. Hainan Mining a déjà entamé des négociations pour la partie de la production (20 %) qui ne faisait pas auparavant partie de l'accord entre Kodal et Suay Chin. La société chinoise va désormais ouvrir de nouvelles dis-

cussions pour les 80 % restants, lui assurant potentiellement un approvisionnement d'environ 2 millions de tonnes de spodumène sur 8,5 ans. Cela correspond à la production de la phase 1 de la mine Bougouni.

« Nos négociations avec notre partenaire de coentreprise Hainan nous assurent que nous obtiendrons le prix optimal du marché pour notre spodumène sans aucune remise et nous sommes mainte-

nant confiants d'atteindre ce résultat positif pour tous nos produits de Bougouni », explique Bernard Aylward, PDG de Kodal Minerals.

Pour rappel, le projet Bougouni est détenu par Kodal Mining UK Limited, une coentreprise contrôlée à 51 % par Hainan Mining et à 49 % par Kodal. La mine malienne devrait entrer en production d'ici fin 2024.

In Agence

CAMEROUN

Une solution numérique pour approvisionner les villes en produits vivriers frais

Dans le but de faciliter l'approvisionnement des marchands chez les détaillants, ce tech entrepreneur a mis en place une solution numérique. Freshbag est une solution agritech développée par une jeune pousse camerounaise. Elle joue les intermédiaires entre les producteurs ou les coopératives agricoles et les petits détaillants. La start-up, basée à Yaoundé, a été fondée en 2019 par Brice Ludovic Bindzi Mvogo. En 2020, elle a reçu un financement d'un montant non dévoilé de GreenTec Capital, un fonds d'investissement dédié aux start-ups et aux PME lancé en 2015 en

Allemagne par le français d'origine camerounaise Eric Yong, pour soutenir sa croissance. S'exprimant sur le soutien de GreenTec Capital, Brice Ludovic Bindzi Mvogo a déclaré : « Grâce à Greentec, nous avons maintenant une réelle opportunité de passer en mode croissance, de faire évoluer nos opérations et, à terme, de créer un impact plus important pour les millions de vendeurs de rue à travers l'Afrique. Un rêve maintenant plus proche de devenir une réalité ». La solution ne dispose pas d'une application mobile. Il faut directement se rendre sur la plateforme Internet de

la jeune pousse et s'inscrire comme vendeur si l'objectif est de faire partie du réseau de distributeurs de Freshbag ou comme producteur si c'est pour leur fournir des produits frais. Après cette étape, que ce soit pour un vendeur ou un producteur, la start-up se rend sur place pour effectuer les vérifications d'usage et signer ou non un partenariat avec l'utilisateur. Par ailleurs, la jeune pousse fait face à un certain nombre de situations au quotidien. Brice Ludovic Bindzi Mvogo a expliqué en septembre 2020 que « les principaux risques sont liés aux personnes que nous servons. Les ven-

deurs de rue informels — parce qu'ils vivent dans une incertitude constante — sont souvent peu fiables et réticents à s'engager dans des contrats formels. Nos programmes de fidélisation et de récompense permettent en partie de résoudre progressivement ce problème, mais il nous reste encore beaucoup à faire pour changer les attitudes et les comportements ». Freshbag revendique environ 1 600 producteurs et 700 vendeurs. Le fondateur veut exporter sa solution au-delà du Cameroun et s'étendre aux autres pays d'Afrique subsaharienne.

In We Are Tech Africa

JO ET JP-2024 :

L'accompagnement des sportifs, une des priorités du président de la République

Le chef de l'Etat a donné des instructions fermes au gouvernement afin que l'exécutif s'efforce de prendre en charge efficacement les sportifs qualifiés aux jeux olympiques et aux jeux paralympiques qui se dérouleront durant l'été 2024 à Paris.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Abderrahmane Hammad, a affirmé, jeudi à Alger, que l'accompagnement des sportifs d'élite était "une des priorités du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune" pour garantir leur succès dans différents événements sportifs comme les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, rapporte l'APS. Dans un entretien accordé à cette agence, le ministre a précisé que "le soutien aux sportifs d'élite, y compris ceux aux besoins spécifiques, a commencé immédiatement après la clôture des Jeux méditerranéens de 2022, organisés à Oran, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, ayant donné des instructions fermes à l'effet de prendre en charge efficacement les sportifs d'élite. Ceci afin de leur permettre de bien se préparer aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, des instructions réaffirmées lors du dernier Conseil des ministres". Après avoir félicité les 32 athlètes algériens qualifiés jusqu'à pré-



sent pour le rendez-vous olympique, le ministre a affirmé que "tous les moyens ont été mis à la disposition des fédérations sportives depuis 2022, à travers les stages organisés dans le pays et à l'étranger et le soutien financier accordé aux athlètes afin de leur permettre de participer à un maximum de compétitions internationales et de récolter ainsi le plus de points possibles pour se qualifier aux JO de Paris". Le ministre de la Jeunesse et des Sports a, dans ce sillage, mis en avant le rôle du Comité olympique et sportif algérien (COA) dans l'accompagnement des sportifs d'élite dans leur parcours de qualification et dans la préparation logistique de ce rendez-vous sportif majeur, auquel "l'Etat algérien a accordé un intérêt

particulier et apporté un soutien au plus haut niveau", a-t-il dit. Faisant état de "la synergie existant entre le ministère et le COA", il a indiqué que ce dernier œuvrait également à "décrocher des bourses olympiques pour les sportifs algériens, dans le cadre du programme de solidarité olympique du Comité international olympique (CIO)". "Le ministère s'emploie actuellement à créer les conditions idoines pour que ces sportifs puissent bien se préparer pour le JO", a affirmé le premier responsable du secteur. Et de faire observer que "le parcours de qualification se poursuivant jusqu'au mois de juin prochain, nous avons encore des chances de nous qualifier dans le judo, la natation et l'athlétisme". Concernant les sportifs aux

besoins spécifiques, M. Hammad a souligné que "cette catégorie a toujours obtenu des résultats aux niveaux régional et international, et nous avons une confiance totale dans nos athlètes, qui ont déjà hissé le drapeau national lors de grands événements internationaux". S'agissant des ambitions de l'Algérie aux Jeux olympiques de Paris 2024, le ministre a dit que "les médailles olympiques sont le rêve de tout sportif d'élite et l'Algérie fonde de grands espoirs sur des disciplines comme la boxe, notamment féminine, la gymnastique et l'athlétisme pour obtenir des médailles". "Il nous appartient de nous tenir prêts et de rester mobilisés pour concrétiser ces ambitions lors des JO", a-t-il ajouté. Lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche dernier, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait assuré que "l'Etat est prêt à mettre à la disposition de l'élite nationale, toutes disciplines confondues, tous les moyens pour sa participation aux Jeux olympiques 2024, y compris la prise en charge des stages à l'étranger". Le président de la République avait affirmé que "dans la prise en charge de notre élite nationale, aucune distinction n'est faite entre les élites participant aux Jeux olympiques et paralympiques, appelées à hisser le drapeau national dans les événements sportifs internationaux".

R.S.

MANCHESTER CITY : LE CHOC CONTRE ARSENAL SANS SES DEUX DÉFENSEURS INTERNATIONAUX

Les deux défenseurs de Manchester City Kyle Walker et John Stones, blessés, ont déclaré forfait pour le choc face à Arsenal dimanche (16h30), comptant pour la 30^e journée de la Premier league anglaise de football, a indiqué l'entraîneur Pep Guardiola vendredi. « La blessure de Kyle (Walker) est plus grave que celle de John (Stones), mais ils seront tous les deux absents, je ne sais pas pour combien de temps », a déclaré le technicien catalan en conférence de presse. Le latéral et le défenseur central, habituellement titulaires, se sont tous les deux blessés lors de la dernière fenêtre internationale avec la sélection anglaise. Walker a dû céder sa place contre le Brésil, touché à l'ischio-jambier, alors que Stones est sorti, blessé à l'adducteur, lors du match nul 2-2 contre la Belgique mardi. En revanche, le coach des « Cityzens » récupère son gardien Ederson. A ce joueur s'ajoutent Manuel Akanji, Jack Grealish et son maître à jouer Kevin De Bruyne, de retour de blessure. Le Belge a connu une saison minée par les problèmes physiques mais a l'occasion de revenir au meilleur moment. Il a été absent un long moment, mais il s'est très bien entraîné hier (jeudi, NDLR) », a assuré Guardiola. Man City pointe à la troisième place (63 points) au classement, avec une unité de retard sur les co-leaders Arsenal et Liverpool.

TOURNOI FIFA SERIES-2024 :

Les hôtes de l'Algérie expriment leur satisfaction

Les pays ayant participé au Tournoi FIFA Series-2024, organisé en Algérie du 18 au 26 mars: l'Afrique du Sud, la Bolivie, et l'Andorre, ont exprimé leur satisfaction tant sur le plan sportif qu'organisationnel de l'événement, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF), mercredi dans un communiqué. "Le premier tournoi expérimental FIFA Series organisé par l'Algérie a été couronné d'un franc succès tant sur le plan sportif qu'organisationnel, de l'avis même des représentants de l'instance internationale, présents en Algérie durant ces dix derniers jours", précise la même source. Les quatre matchs de ce tournoi ont été disputés aux stades Nelson-Mandela de Baraki (Alger) et au 19-mai 1956 d'Annaba. L'équipe nationale, sous la conduite du nouveau sélectionneur bosnien Vladimir Petkovic, s'est imposée vendredi face à la Bolivie (3-2), avant de faire match nul mardi soir devant l'Afrique du Sud (3-3). Le président de la Fédération internationale (FIFA), Gianni Infantino n'avait pas caché son admiration quant à l'atmosphère digne d'un match officiel qui a régné au stade Nelson-Man delà lors du duel Algérie-Bolivie. "Je suis très heureux de voir les supporters profiter de la première édition de cette série dans les cinq pays hôtes", a-t-il écrit sur son compte X (ex-Twitter), accompa-

gnant son texte par une photo du capitaine Yacine Brahimi en train de se prendre en photo avec les fans. Le sélectionneur de la Bolivie, Antônio Carlos Zago a tenu, quant à lui, à remercier l'Algérie pour son accueil. "On remercie sincèrement l'Algérie. On s'est senti comme chez nous. On a été très bien reçus. L'organisation a été parfaite et on rentre en Bolivie très contents. On espère retourner en Algérie un jour et je souhaite vraiment que l'Algérie se qualifie au prochain Mondial. Félicitations à la FIFA, à la fédération algérienne et au public algé-

rien. Encore une fois merci", a-t-il déclaré à l'issue du match face à Andorre (1-0). De son côté, "la délégation sud-africaine a tenu à remercier l'Algérie pour son chaleureux accueil et les moyens mis à sa disposition durant son séjour au pays par les membres de la FAF." "Je suis satisfait du déroulement de ce tournoi. Grâce à ce genre de matchs, les équipes progressent. Nous, on a du mal à organiser des matchs amicaux et pouvoir profiter d'un tel tournoi pour affronter des sélections prestigieuses comme l'Algérie, c'est magnifique", a affirmé le sélec-

tionneur belge de l'Afrique du Sud Hugo Broos. Enfin, la délégation d'Andorre "s'est réjouie d'avoir séjourné à Annaba", ne manquant pas elle aussi de remercier la FAF "pour l'accueil mais surtout la population locale d'Annaba pour son hospitalité légendaire. La cellule de communication de la fédération andorrane a d'ailleurs réalisé une vidéo sur la ville d'Annaba, qu'elle a postée sur ses comptes sur les réseaux sociaux. Une vidéo qui a fait un record de vues au passage (+ de 310 K)", conclut la FAF.

APS

FOOTBALL :

Décès de l'ancien international du MC Oran

Habib Benmimoun

L'ancien footballeur international du MC Oran, Habib Benmimoun, est décédé ce vendredi à Oran à l'âge de 66 ans, et ce, après une longue maladie, a-t-on appris auprès de ses proches. Etant déjà transféré à l'étranger, il y a deux années, Benmimoun poursuivait ses soins à Oran, mais son état de santé s'était dégradé il y a quelques jours, ce qui a nécessité son admission dans l'un des établissements hospitaliers à Oran où il a rendu l'âme ce matin, précise-t-on de même source. Le

défunt a débuté sa carrière de footballeur au poste de défenseur central, il a été reconverti par la suite en un attaquant de pointe. Il réalise la majorité de sa carrière dans son club formateur, le MC Oran, où il a joué de 1977 à 1988, puis de 1989 au 1994. Lors de la saison 1988-1989, il a porté les couleurs du club voisin, l'USM Bel-Abbès. Après avoir rattrapé les crampons, il reste d'ailleurs dans le staff technique puis dirigeant des "Hamraoua". Avec le club

phare de la capitale de l'Ouest, il a gagné le titre de champion d'Algérie en 1988. Il a également remporté la Coupe d'Algérie en 1984 et 1985. Le défunt était sélectionné pour la première fois avec l'équipe nationale algérienne en 1982 puis en 1983, où il a joué deux matchs amicaux. Il a été sélectionné à nouveau en 1987 pour un match disputé contre la Tunisie le 11 décembre 1987 dans le cadre des éliminatoires de la Coupe arabe de 1988 (score : 4-0).

APS

LU POUR VOUS

« Propos sur les Nabitas », d'Al Jahiz

Voici un livre que chaque intellectuel du monde musulman devrait lire avec intérêt pour en apprécier les conséquences que nous vivons aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que le livre traite des premiers schismes de l'islam : les divergences entre Mouawiya et Ali, la séparation des sunnites et des chiites, la rupture avec l'islam consultatif pour un islam monarchique de droit divin.

Et cette rupture porte un nom : Mouawiya, lequel est frontalement attaqué par Al Jahiz qui ne trouve pas de mots assez durs pour le démonter en pièces lui et sa descendance, notamment Yazid, le meurtrier d'Al Hussein à Karbala (naissance du chiisme et avènement des chiites).

Mais Al Jahiz s'en prend aussi littéralement - et c'est là le cœur du livre- aux « nabitas » (« ceux qui ont éclos de nulle part »), qui se lèvent soudainement, s'autoproclament garants de l'islam pur et dur et professent un salafisme salvateur pour remettre - selon eux - les gens sur les rails de la religion.

Selon Al Jahiz, cette catégorie de personnes qui prend racine sur un terrain inculte se distingue par ses outrances : ignorance totale des valeurs sur lesquelles s'appuie l'islam, inculture caractérisée, fanatisme, manque de lucidité, connaissances superficielles, méconnaissance des réalités, etc.

Le constat d'Al Jazid et sans appel et sans pitié pour ceux qui - au nom de l'islam - nuisent à l'islam.

L'Express vous a déjà permis de faire connaissance à plusieurs reprises avec les œuvres inégalées d'Al Jahiz. Aussi donnerons-nous ici quelques éléments biographiques de ce que fut l'homme.

Al-Jahiz, ou Al-**ḡāḡibī**, est un écrivain, encyclopédiste et polygraphe arabe mutazilite, né vers 776 à Bassorah, ville où il est mort en décembre 867.

Véritable créateur de la prose arabe, il défend une culture arabe en combinant la tradition avec des données de la pensée rationaliste, et laisse plus de deux cents ouvrages dont une cinquantaine ont été traduits en français.

Al-Jahiz formule une première idée du principe de l'évolution des espèces très en avance sur son temps. Ce principe n'est redécouvert et diffusé largement qu'environ un millénaire après, avec les publications de Charles Darwin (qui ajoutera toutefois le principe de hasard dans l'évolution).

Alors qu'il vit encore à Bassorah, Al-Jahiz écrit un article sur l'institution du califat qui est considéré comme le début de sa carrière d'écrivain, sa seule source de revenus.

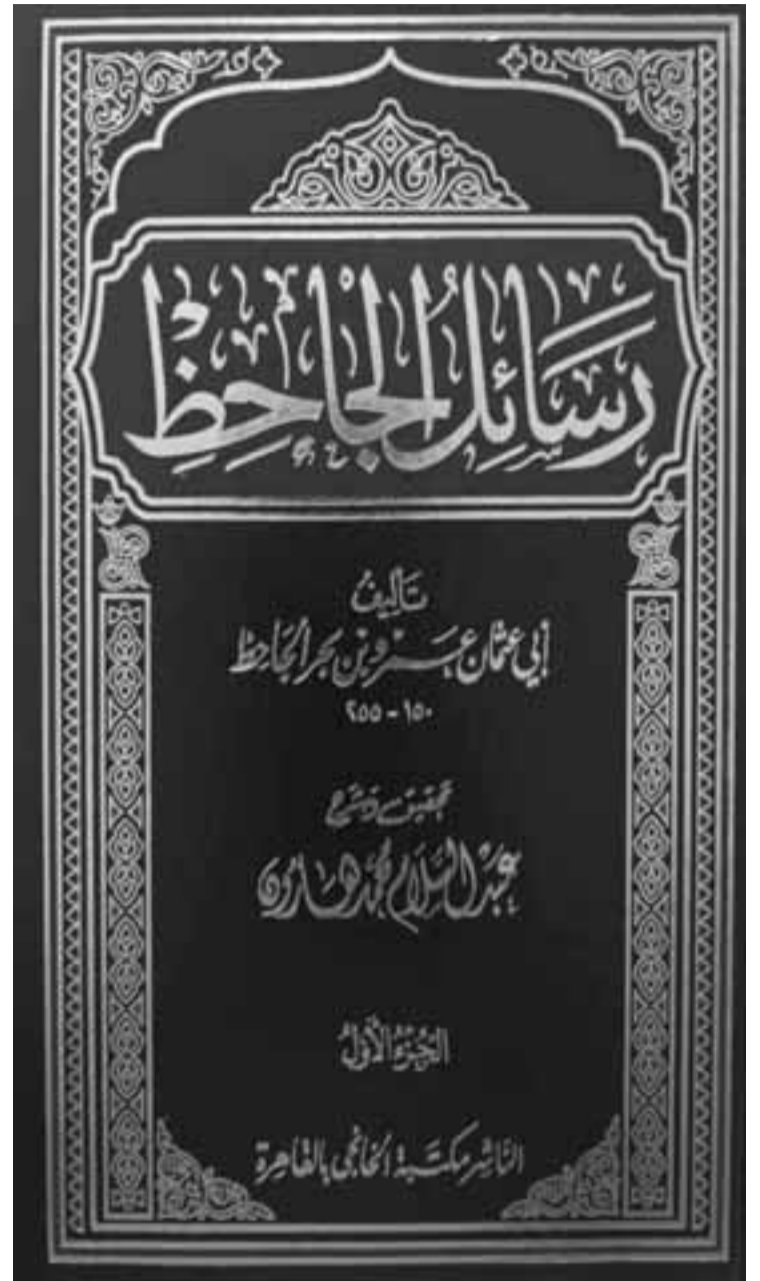
Sa mère lui aurait offert une corbeille pleine de cahiers en lui disant qu'il gagnerait sa vie par l'écriture. Il va écrire au cours de sa vie plus de deux cents livres sur des sujets aussi divers que la grammaire de l'arabe, la zoologie et l'élevage des animaux, la poésie, la lexicographie et la rhétorique, dont seuls trente existent encore.

Vers 816, Al-Jahiz s'installe à Bagdad, la capitale du califat islamique de l'époque, à l'occasion de la fondation de la Maison du Savoir. Grâce au mécénat du calife abbasside, Al-Jahiz s'établit à Bagdad, puis plus tard à Samarra. Le calife Al-Ma'mûn envisage de faire d'Al-Jahiz le tuteur de ses enfants, mais change d'avis, effrayé par ses « yeux protubérants » (« **jâḡz al-ḡāḡibīn** ») qui lui valent son

surnom.

Après avoir passé plus de cinquante ans à Bagdad, Al-Jahiz rentre à Bassorah où il mourut fin 868 ou début 869. Les causes exactes de sa mort ne sont pas connues ; mais selon la tradition populaire, il serait mort écrasé par la chute des livres de sa bibliothèque à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

La lecture des « Nabitas » vous livre les clés pour comprendre cette catégorie de personnes très dangereuses au sein de la communauté, qui du jour au lendemain peuvent provoquer de graves dérives au sein de la société quand leur nombre augmente outre mesure. Parce que les « nabitas » sont de tout temps cette catégorie composée par les arrivistes, les « nouveaux débarqués », les opportunistes, les vindicatifs tapis au sein du peuple, enfin ceux qui ont lu deux livres sans en comprendre le sens, participé à trois cours sans en maîtriser la science, et s'affichent publiquement comme



des redresseurs de torts, des Don Quichotte de la religion, des agents agréés du peuple, des envoyés de Dieu pour le Salut public (suivez mon regard)!

Par Oukaci Fayçal

13^e ÉDITION DU FESTIVAL CULTUREL NATIONAL DE LA MUSIQUE CHAABI À ALGER

L'hommage au « Cardinal »

La 13^e édition du Festival culturel national de la chanson Chaabi, organisée sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, a été ouverte, jeudi soir, à Alger, avec la participation de 17 voix prometteuses issues de 12 wilayas du pays. La soirée d'ouverture s'est distinguée par un programme riche et diversifié et un public insatiable de Qsid, aussitôt enchanté par des interprétations puisées du riche répertoire de ce genre musical. Le Chaabi étant à l'honneur, un vibrant hommage a été rendu au Cardinal de la chanson Chaabi, El Hadj M'hamed El Anka, avec l'interprétation de son chef-d'oeuvre, "El Hamdou lillah mabkache istimaar fi bladna". L'occasion était

également d'exprimer le soutien de l'Algérie à la Palestine, à travers une chanson dédiée à Ghaza, interprétée par Abdelghani Azour, accompagné d'un orchestre professionnel, dirigé par El Hadi El Anka. Le concours s'est déroulé en deux phases, au cours desquelles les candidats en lice se sont produits sur scène pour donner leurs meilleures performances. La clôture a été signée Mahdi Tamache, qui a enchanté le public par Istikhbar "Kalbi maa-doum men hwak" et "ya dhif Allah red ledj-wab". Dédiée à Cheikh Menouar (1913-1971), cette 13^e édition sera marquée par un hommage aux artistes Abderrahmane El Kobbi et Kamel Bourdib. I.M./avec Aps

WALLA SAADA ET LES AUTRES

Hommage à Alger au cinéma féminin palestinien

Des courts métrages réalisés par des femmes-cinéastes palestiniennes ont été projetés, vendredi soir à Alger, en hommage à Walla Saada, l'une d'entre elles, réalisatrice de "Khoyout harir" (fils de soie) avant de tomber en martyre récemment à Ghaza suite aux bombardements barbares de l'armée d'occupation sioniste. Organisée sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts par le Festival International du Cinéma d'Alger en partenariat avec le Centre algérien de la cinématographie (CAC), cette soirée hommage au cinéma palestinien s'est déroulée à la Cinémathèque d'Alger. Des courts métrages d'une quinzaine de minutes chacun, produits par l'association de Cinéma, "Shashet En'nissae" (l'écran des femmes) qui aide à la promotion et au financement de films réa-

lisés par les femmes-cinéastes palestiniennes, ont été projetés, sous le slogan générique de "Je suis palestinienne", en présence de la représentante et membre de ce collectif, Nada Khalifa. Réalisé en 2019, "Khoyout harir" raconte en 14 minutes, l'histoire d'une vieille artisanecouturière, amoureuse de son métier garant d'une partie de la tradition ancestrale, et qui veille, tant bien que mal, sur sa transmission et sa pérennité, exhibant à tout moment, à l'écran et à la regrettée martyre, Walla Saada, qui faisait son portrait, ses modèles conçus dans différents coupes ornées d'une variété de broderies. D'autres courts métrages également récents, qui racontent les conditions de vie difficiles, voire impossibles qu'endure le peuple palestinien à Ghaza notamment, ont été présentés par Nada Khalifa.

Ainsi, "Sard" (narration) de Zeina Ramadan, est un échange épistolaire audible de plus de 8 minutes, entre deux amies, Zeina et Riham. Cette dernière racontant, dans un corpus visuel à son amie, les péripéties de ses différentes tentatives de sortie de Ghaza, sous état de siège, imposé depuis plus de 10 ans par l'occupation sioniste. "El Ghoul" (l'ogre), écrit et réalisé par Ala Desoki, rend compte en 16 minutes de l'égarement à travers le temps, dans les différentes interprétations sociales à donner à l'ogre, laissant, entre-temps, la bête grandir et redoubler de férocité, jusqu'au jour où les gens la reconnaissent au quotidien, dans l'abjection et la barbarie sioniste. D'une durée de 13 minutes, "Vine leaves" de Dina Amin, raconte, l'histoire vraie de sa grand-mère d'origine syrienne, qui replonge dans ses souvenirs tellement intenses, qu'elle en ressort convaincue que sa maison véritable se

trouve à El Qods. "I wish weren't palestinian" de Feda Naser, est un sentiment de résilience porté à l'écran par la réalisatrice, qui rend en 16 minutes son passage de l'isolement auquel elle s'était astreinte, à un moment de sa vie, suite à plusieurs déceptions en lien avec les conditions de vie difficiles, à son ressaisissement à chaque fois de ses tourments, pour dire haut et fort au final, toute sa fierté d'être palestinienne. "Témoignages de filles", documentaire de l'association de Cinéma, "Shashet En'nissae", présenté à l'issue des projections, a donné la parole à de jeunes adolescentes palestiniennes qui sont revenues, chacune à travers une histoire poignante et douloureuse, sur leurs peurs d'entreprendre quoi que ce soit et les atrocités et crimes de guerre perpétrés par l'armée coloniale sioniste, et dont ont été victimes plusieurs de leurs proches et bien souvent des familles entières. I.M./avec APS

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'AIN DEFLA
DAIRA D'AIN LECHIEKH
COMMUNE D'OUED DJEMAA
NIF/098444155123817

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° : 03/2024

La commune d'OUED DJEMAA lance un avis d'appel d'offres National ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation du projet suivant : **Entretien en béton bitumineux de la route reliant CW 158 (primaire makhouche abdelkader) et douar touagra en passant par la cimetière sidi bouchaala sur 1.5 km**

Les entreprises titulaires de qualification et de classification professionnelle activité principale en travaux public catégorie 02 et plus, et ayant réalisés au minimum Un projet Similaire aux travaux qui font l'objet du marché et qui sont intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charge au niveau du service D'équipements, bureau des marchés contre un paiement d'une somme de 5.000.00 DA au trésorier inter communal Ain léchiekh .

Le retrait du cahier de charge sera par le soumissionnaire ou un représentant légal Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise la référencé et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », offre technique ou « offre financière » ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « a n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres-appel d'offres n°: 03/2024 Adressée auprès de Monsieur le président de L APC de Oued- djemaa.et déposée au niveau du service D'équipements, bureau des marchés

Les offres composées des pièces suivantes :

I/ le dossier de candidature :

-une déclaration de candidature dument renseignée signée datée et cachetée par le soumissionnaire.
-une déclaration de probité.

Pour le reste des pièces et tous les documents exigés, les soumissionnaires doivent revenir aux instructions cites sur le cahier des charges, pour les documents constituant du dossier d'avis d'appel.

II/ L'OFFRE TECHNIQUE:

-Déclaration à souscrire dument renseignée signée datée et cachetée par le soumissionnaire.
-Le Planning. Avec délais d'exécution des travaux dument renseignée signée datée et cachetée par le soumissionnaire.
-tout document permettant d'évaluée l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé conformément au critère d'évaluation des offres.
Le cahier de charge portant a la dernière page, la mention manuscrite ' lu et accepté'

III /L'OFFRE FINANCIERE

-Lettre de soumission dument renseignée signée datée et cachetée par le soumissionnaire.
-Bordereau des prix unitaires dument renseignée signée datée et cachetée par le soumissionnaire.
-Devis quantitatif et estimatif signée datée et cachetée par le soumissionnaire.
La durée de préparation des offres est fixée à quinze jours(15) à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse ou le BOMOP
La date et l'heure limitée de dépôt des offres et la date et l'heure d'ouverture des plis des offres technique et financière correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres du 8.00 h au 13.00 h
L'ouverture des plis des offres se fera en séance publique à 13.00 Heures dans le même jour, Si ce jour coïncide avec un jour férie ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant
-les soumissionnaires resteront engages par leurs offres pendant un délai de 90Jours a comptes de la date limite du dépôt des offres.
Le présent avis tient lieu de convocation aux soumissionnaires désirants y assister.

L'EXPRESS DU 31/03/2024

ANEP : N° 241601002

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme Et de la Ville
Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture
Et de la Construction de la Wilaya de Tindouf
Service de l'Architecture et de la Construction



وزارة السكن والعمران والمدينة
مديرية التعمير، الهندسة المعمارية والبناء
ولاية تندوف
مصلحة الهندسة المعمارية والبناء

NIF : 096237019011433

MISE EN DEMEURE N°01

SUITE A NOTRE ENVOI N° 1864 DU 26/12/2023 ET SUITE AU RETARD CONSIDERABLE ENREGISTRE POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DU PROJET DE REALISATION DES (10) ABRIS DES POSTES TRANSFORMATEUR 800 LOGTS HABITAT RURAL ELHIKMA TINDOUF LOT N°02 , L'ENTREPRISE DES TRAVAUX BATIMENTS BEN LAKHDER ABD ELNABBI EST MISE EN DEMEURE POUR RENFORCER LE CHANTIER EN MOYENS HUMAINS ET MATERIELS ET D'ACCELERER LE RYTHEME DES TRAVAUX DANS UN DELAI MAXIMUM DE HUIT (08) JOURS A COMPTER DE LA PREMIERE PARUTION DE CETTE MISE EN DEMEURE, FAUTE DE QUOI LES MESURES COERCITIVES SERONT PRISES A SON ENCONTRE.

L'EXPRESS DU 31/03/2024

ANEP : N° 2416010113

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER
DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU

NIF : 41000600016020

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

La Direction des Ressources en Eau de la Wilaya d'Alger porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°01/2024 portant renouvellement du réseau d'assainissement rue tanger commune d'ALGER CENTRE , qu'à l'issue de l'évaluation des offres le soumissionnaire suivant est retenu provisoirement :

SOUSSIONNAIRE RETENU	NOTE DE L'OFFRE TECHNIQUE (60 pts)	EVALUATION FINANCIERE	LE MONTANT DA TTC	NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE DU SOUSSIONNAIRE RETENU	OBS.
EUURL THERMO SANIT	46	Offre retenue	37.661.458.000DA	N°001416100886736	Offre retenue avec un délai de réalisation de 04 mois.

Pour les soumissionnaires non retenus, ils peuvent se rapprocher de la Direction des Ressources en Eau de la Wilaya d'Alger au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres, et en cas de contestation ils peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés de la Wilaya d'Alger dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis.

L'EXPRESS DU 31/03/2024

ANEP : N° 2416010020

CHINE

Xiaomi lance sa voiture électrique sur le marché

La marque a déjà vendu 50 000 exemplaires de sa voiture électrique une demi-heure après avoir annoncé son lancement. L'entreprise a estimé que 90 % des caractéristiques techniques de la voiture Xiaomi sont meilleures que celles de la Tesla Model 3 américaine.

La compagnie chinoise de smartphones et d'appareils électroniques, Xiaomi, a lancé sa nouvelle voiture électrique sur le marché. L'entreprise a présenté un modèle de voiture de sport électrique baptisé "SU7" lors d'une cérémonie organisée dans la journée du jeudi à Pékin. Le véhicule est décliné en trois versions. Une demi-heure après avoir annoncé le lancement de la nouvelle voiture électrique sur le marché, Xiaomi en a vendu 50 000 exemplaires. Lors de la cérémonie de présentation de la voiture, le PDG de Xiaomi, Lei Jun, a déclaré que le modèle de voiture avait une autonomie de batterie allant jusqu'à 700 km. Jun a aussi estimé que 90 % des caractéristiques techniques de la voiture Xiaomi sont meilleures que celles de la Tesla Model 3 américaine. Le prix d'une voiture Xiaomi démarre à 215 900 yuans chinois (environ 29 900 dollars) et varie en fonction des



caractéristiques de chacune des versions proposées. Il convient de noter que la Xiaomi SU7 est 30 000 yuans moins chère que la Tesla Model 3. Avec sa nouvelle voiture, Xiaomi vise à obtenir une position distinguée sur le marché des voitures électriques, où la concurrence sur les prix s'intensifie avec la baisse des ventes en Chine, selon les

spécialistes du marché automobile.

La production et les ventes de voitures électriques en Chine ont considérablement augmenté ces dernières années, ce qui en fait le plus grand exportateur mondial de voitures, après avoir dépassé le Japon l'année dernière. Selon les données de l'Association chinoise des voitures de tourisme, les

ventes de voitures électriques rechargeables, de batteries, de voitures hybrides et de piles à combustible ont augmenté de 36 % pour atteindre 7,7 millions en 2023. Pour l'année 2024, les experts tablent sur une augmentation des ventes à 22 % pour atteindre 11 millions de véhicules.

In Agence Anadolu

AUTOMOBILE

CE CONSTRUCTEUR FABRIQUE DES PIÈCES AVEC DES DÉCHETS D'OLIVIERS

Les oliviers ont longtemps été appréciés pour leurs fruits savoureux, utilisés dans le monde entier pour des collations, de l'huile et des tapenades. Mais désormais, Ford a repensé l'utilisation des branches, des brindilles et des feuilles rejetées lors de la récolte pour créer des pièces automobiles plus durables. Dans le cadre du projet COMPolive, Ford a lancé une initiative visant à réduire l'impact environnemental de la production automobile en utilisant des déchets d'oliviers pour créer des pièces durables. Ces déchets d'oliviers, tels que les branches, les brindilles et les feuilles rejetées lors de la récolte, sont collectés dans les oliveraies en Andalousie, en Espagne, la région qui produit le plus d'huile d'olive au monde.

Ces déchets sont ensuite transformés en biocomposites, composés de 40 % de fibres d'olivier et de 60 % de plastique polypropylène recyclé. Les ingénieurs de Ford ont réussi à produire des pièces automobiles robustes et durables en utilisant cette méthode novatrice.

"Pour parvenir à la bonne combinaison, nous avons dû tester différents ratios de matériau de déchet et de polypropylène. Ce fut un défi, mais cela nous a finalement permis de produire un matériau sans compromis en termes de solidité, durabilité et flexibilité", indique Thomas Baranowski, Expert en injection de moules.

Cette initiative présente de nombreux avantages, notamment : la réduction de la quantité de plastique utilisée dans ces pièces, l'utilisation de ces déchets qui ne nécessitent pas de terres supplémentaires ni de consommation d'eau pour leur culture, la contribution

à un air plus propre en évitant la combustion comme moyen d'élimination des déchets.

Le projet COMPolive, qui s'est déroulé de 2020 à 2023, a dû s'adapter aux restrictions de voyage imposées par la pandémie mondiale.

Malgré ces défis, les ingénieurs Ford ont réussi à développer des biocomposites durables et à évaluer le processus pour une utilisation à grande échelle, potentiellement pour contribuer à la prochaine génération de véhicules électriques.

"Chez Ford, nous sommes toujours à la recherche de moyens de devenir plus durable, et parfois l'inspiration peut provenir de sources inattendues. En utilisant les déchets d'oliviers, nous avons réussi à remplacer une quantité importante de matières premières à base de pétrole dans nos pièces intérieures", précise Inga Wehmeyer, chef de projet chez Ford.

In JDJ

SELON UNE ÉTUDE

Deux mauvaises nuits pourraient donner l'impression d'avoir vieilli de plusieurs années

Selon une étude publiée le 27 mars 2024 dans la revue *The Royal Society Publishing*, plus le sommeil est réparateur, plus vous vous sentirez jeune. À l'inverse, dès deux mauvaises nuits consécutives, vous aurez l'impression d'avoir vieilli de plusieurs années. Des chercheurs suédois ont mené deux études pour examiner l'impact du sommeil sur la perception de l'âge. Les participants se sentaient en moyenne 4,44 ans plus âgés après deux nuits de sommeil réduit, soulignant l'importance du sommeil sur le ressenti d'âge. Le Dr Léonie Balter souligne que même deux nuits de sommeil insuffisant peuvent affecter significativement la perception de l'âge, conseillant de protéger son sommeil pour se sentir jeune.

UNE ÉTUDE QUI PROUVE ENCORE À QUEL POINT LA SENSATION DE JEUNESSE ET DE VIEILLESSE EST SUBJECTIVE ET SURTOUT

à quel point notre mode de vie impacte notre santé. Des cernes creusées, une

capacité de concentration altérée, des tremblements... un individu en manque de sommeil se repère assez facilement. D'où la célèbre phrase particulièrement agréable "T'as l'air fatigué !" qu'il est plaisant d'entendre le matin au bureau, en famille ou entre amis. Le retour de la dette de sommeil est aussi cinglant physiquement que psychologiquement et la fatigue peut vite donner le sentiment d'être en plus mauvaise condition physique qu'on ne l'est réellement, ou du moins qu'on est plus âgé qu'en réalité. Et selon la science, ce n'est pas qu'une impression...

POUR CONNAÎTRE LES EFFETS DU SOMMEIL SUR LA PERCEPTION DE L'ÂGE, DES CHERCHEURS SUÉDOIS ONT DÉCIDÉ DE MENER DEUX ÉTUDES

La première étude, 429 personnes, âgées de 18 à 70 ans ont dû répondre à des questions sur les effets écopés de nuits sans, ou avec peu de sommeil. Les volon-

taires disaient se sentir trois mois plus vieux, le jour qui suivait la mauvaise nuit. A contrario, les témoins qui n'avaient déclaré aucune mauvaise nuit se sentaient six ans plus jeunes que leur âge réel. Pour la deuxième étude, les chercheurs ont proposé à 186 volontaires âgés de 18 à 46 ans de leur communiquer leur âge en ressenti, d'abord après deux nuits de sommeil abondant (plus de neuf heures de sommeil) puis après deux nuits de repos très court (moins de quatre heures de sommeil). En raison d'une sensation de somnolence exacerbée, les cobayes qui n'avaient que huit heures de sommeil à leur actif en 48 heures se sentaient en moyenne 4,44 ans plus âgés.

DES VOLONTAIRES ET/OU DES PATIENTS DISAIENT SE SENTIR 4 ANS PLUS ÂGÉS LORSQUE PENDANT DEUX NUITS CONSÉCUTIVES, ILS DORMAIENT TRÈS MAL

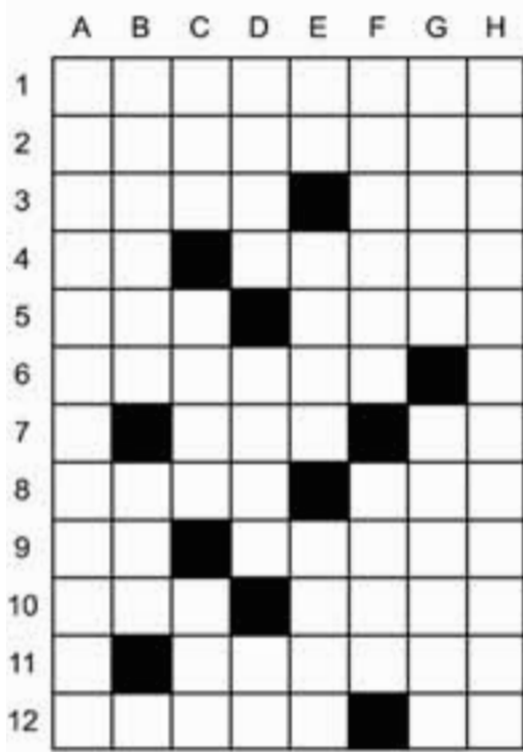
Pour certains, cette somnolence désagréable leur donnait même l'impression

d'avoir vieilli de quelques dizaines d'années. Selon le Dr Léonie Balter, psychoneuroimmunologiste à l'Institut Karolinska de Stockholm et autrice première de l'étude, ce n'est pas un hasard. "Le sommeil a un impact majeur sur l'âge que vous ressentez et il ne s'agit pas seulement de vos habitudes de sommeil à long terme. Même si vous dormez moins pendant deux nuits uniquement, cela a tout de même un réel impact sur la façon dont vous vous sentez." "Si vous voulez vous sentir jeune, la chose la plus importante est de protéger votre sommeil" a conclu le docteur, en ajoutant que les résultats de l'étude montraient bien à quel point "l'âge subjectif est facilement et rapidement malléable".

Pour le Dr Iuliana Hartescu, maître de conférences en psychologie à l'Université de Loughborough, qui n'a pas participé à l'étude, ces résultats montrent bien qu'une bonne qualité de sommeil a un impact non négligeable sur la santé à long terme.

In Science et Vie

Mots Croisés



VERTICALEMENT

- A. Break pour le livreur.
- B. Fantastique. Nourrice de dieu.
- C. Elle se trouble pour un rien. Comme un navire vide. Repère sur le terrain.
- D. Réseau de cadres. Ils avaient le regard bovin. Touche de piano.
- E. Venu nous rejoindre. Peut rougir d'être blanche. Papillon brun tacheté de blanc.
- F. Envoyas au diable. Plante des régions tropicales.
- G. Spécialités de roué. Port sur la Côte d'Opale.
- H. Excentrique.

HORIZONTALEMENT

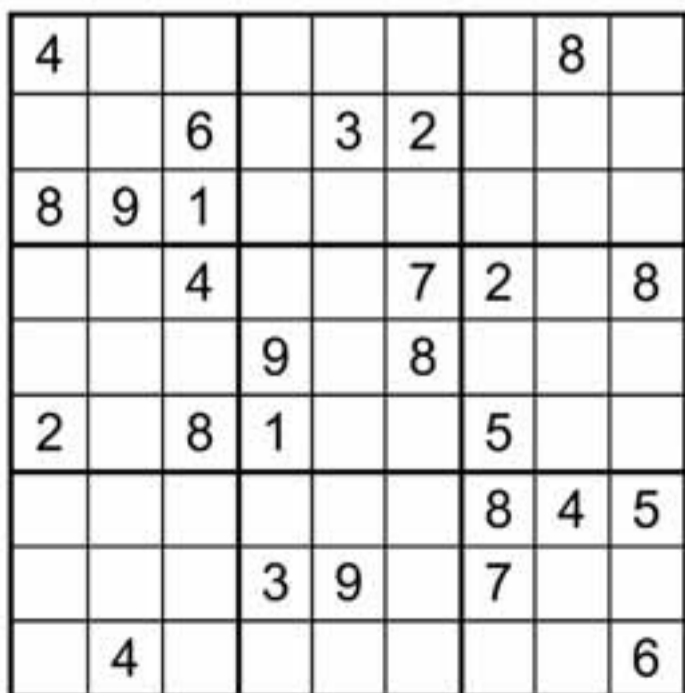
- 1. Fibre végétale.
- 2. Ils font mauvais effets.
- 3. Déchet organique. On se les passe entre partenaires.
- 4. Deuxième degré. Avoir la trouille.
- 5. Coup de blanc. Élimina les favoris.
- 6. Acides sulfuriques.
- 7. Bon ou mal, selon l'humeur. C'est comme cela.
- 8. Rejetée. L'effet d'une bombe.
- 9. Indique une position. Grand cercle.
- 10. Bustier. Val des Pyrénées (d').
- 11. Point gauche.
- 12. Monnaies. Personnel réfléchi.

LES MOTS FLÉCHÉS

COMBAT-TANT EN ARÈNE (down), **FRUSTRÉE** (down), **C'EST VRAIMENT LE PARADIS** (down), **ECCLÉS-IASTIQUES** (down), **COMPTA EN MOINS** (down), **CHAÎNE DE TELE** (down), **ÉLÉMENT DE PORTEE** (down), **GROSSE LUNETTE** (down), **APITOVÉE** (down), **CORSE ET SICILE** (down), **CHARGER LE STYLO** (down), **ANALOGUE** (right), **DÉVOUÉ AU TRAVAIL** (down), **UN GRAND NOMBRE** (right), **DÉTÉR-MINANT DÉMONS-TRATIF** (right), **BRAMER** (right), **INDIQUE UNE APPARTE-NANCE** (down), **ÉLAN QUI PERMET DE S'ENVOLER** (right), **NÉE HIER...** (down), **PRÉNOM DE FERRE** (down), **ELLES MONTENT BIEN À CHEVAL** (down), **FIN DE VERBE DU PREMIER GROUPE** (right), **GUISE** (down), **INTRODUIT UNE INTERRO-GATION** (right), **ELLE EST DE SORTIE AU VOTE** (down), **CLASSE PRIMAIRE** (right), **PASSAGE À SEC** (right), **ASPIRAIT DU LAIT** (down), **AGENT COR-ROMPU** (down), **AU-DELÀ DU MAL** (down), **ENCERCLÉ** (down), **PAQUET DE BILLETS** (down), **ABRI À LA RÉCRE** (down), **AXE DE CARTE** (right), **AVANT LA DATE** (right), **MER DE LA CÔTE D'AZUR** (down), **BIDON** (down), **COURTE PRÉSEN-TATION** (down), **RAFIS-TOLÉES** (right), **BÂTON DE COUREUR DE RELAIS** (right), **CHAMPION TOUTES CATEGO-RIES** (right), **AIDÉE** (right)



SIDOKU



1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

ARILLE ATHEE BARRICADE BOUDINAGE CHENE COURT CRIEE CUREE ECLAT
 ENROLE ETUDE MAURESQUE NEPE PARTERRE PERSIENNE POETISER RADEAU
 RAIDEUR RECREER SAUF SERINGUE SERVITEUR TAURIN TIEDE TRALALA ULCERER
 VOEU

R	N	E	P	E	C	R	P	F	E	E	R
U	A	D	R	E	U	A	T	U	G	R	E
E	L	A	A	E	R	G	Q	A	E	L	E
T	A	C	D	T	E	S	N	S	L	V	R
I	L	I	E	T	E	I	I	I	O	C	C
V	A	R	A	R	D	T	R	E	R	H	E
R	R	R	U	U	E	A	U	C	N	E	R
E	T	A	O	O	I	R	A	D	E	N	S
S	M	B	P	C	T	A	T	H	E	E	E

16



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR 05:10	DOHR 12:54	ASR 16:24	MAGHREB 19:04	ISHA 20:28
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE :

« IL EST TEMPS QUE LA PALESTINE DEVIENNE MEMBRE À PART ENTIÈRE DE L'ONU »

Le président de la République Abdelmadjid Tebboune a affirmé qu'il « est temps que la Palestine devienne membre à part entière de l'ONU ». S'exprimant dans un entretien accordé aux médias nationaux (diffusé hier sur les chaînes de télévision nationale et de radios nationales), le Président Tebboune a par ailleurs révélé que la hausse des salaires des employés et fonctionnaires

sera achevée à l'horizon 2026-2027. «Jusqu'à présent, nous avons réalisé une augmentation de 47 % des salaires et nous achèverons les 53 % restants d'ici 2027», a déclaré le président de la République. Dans son intervention, le Président Tebboune a en outre affirmé que «son ambition est de « porter le Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Algérie à plus de 400 milliards de dollars ».



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // DIMANCHE 31 MARS 2024 // N°781 // PRIX 20 DA

DANS L'OBJECTIF DE DÉVELOPPER LA RECHERCHE SUR LE GAZ

Sonatrach fait alliance avec l'USTHB

Cet accord intervenait dans le cadre du programme de recherche appliqué actuellement par Sonatrach dans tous les domaines, et vise à consolider la coopération commune entre les experts des deux institutions, pour élaborer un programme de recherche permettant de trouver des solutions pour se débarrasser de la poudre noire...

L'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediene (USTHB) a signé, en fin de semaine dernière, un accord de coopération avec la Direction centrale Recherche et Développement (R&D) de Sonatrach, visant à renforcer les échanges scientifiques et pédagogiques entre les deux

institutions, notamment dans le domaine de la recherche sur le gaz et son développement. Cet accord a été signé par le recteur de l'USTHB, le Pr Djamal-Eddine Akretche, et le directeur central Recherche et Développement (R&D) à Sonatrach, Mustapha Mohamed Benamara, au siège de l'Université, en présence de cadres des deux institutions, dans le cadre de l'accord-cadre signé entre les deux parties en 2021, pour le renforcement de la coopération. Cette coopération vise à renforcer la recherche sur le gaz, notamment pour trouver des solutions à ce qu'on appelle "la poudre noire" dans le gaz, un problème auquel "les compagnies pétrolières sont confrontées dans la production et le transport de gaz par pipeline et conteneurs, et qui concerne également le citoyen avec son véhicule personnel", selon les explications fournies par le chercheur à "R&D" de Sonatrach, Khaled Kadi. Benamara a indiqué, à cette occasion, que cet accord intervenait dans le cadre du programme de recherche appliqué actuellement par Sonatrach



dans tous les domaines, et vise à "consolider la coopération commune entre les experts des deux institutions, pour élaborer un programme de recherche permettant de trouver des solutions pour se débarrasser de "la poudre noire", ce qui constitue une nouvelle méthode de traitement du gaz rendant possible l'exportation de la quantité nécessaire de ce produit à l'étranger". Le recteur de l'université, quant à lui, a estimé que cet accord "intervient dans le cadre de la nouvelle vision de l'université qui tend à

s'ouvrir sur l'environnement économique, notamment avec le groupe Sonatrach, pionnier en matière de développement". Ladite coopération permettra au laboratoire "Mécanique des fluides" qui relève de la Faculté de physique de l'université d'apporter ses contributions à la résolution du problème mondial de la poudre noire et d'assister les étudiants de l'université, notamment les docteurs, dans la création de start-up et de micro-entreprises".

R.E.

POUR AVOIR ENFREINT CERTAINES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ SIX CHÂÎNES TV PRIVÉES SANCTIONNÉES

L'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel (ANIRA) vient de décider de sanctionner six chaînes de télévision privées, pour avoir enfreint certaines dispositions en matière de publicité. «Après avoir examiné le contenu diffusé sur les chaînes de télévision, l'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel a constaté la non-conformité du volume horaire des messages et spots publicitaires aux dispositions des cahiers des charges imposés aux services de communication audiovisuelle. Après avoir

écouté les représentants des chaînes de télévision concernées au sujet de ces infractions, l'Autorité a décidé de sanctionner Echourouk TV, El Hayat, El Bilad, Ennahar TV, Samira TV et El Heddaf », indique l'ANIRA dans le communiqué. « Les chaînes susmentionnées ont été officiellement mises en demeure à l'effet de se conformer, dans un délai de 72 heures suivant la publication de la décision de l'Autorité, aux dispositions des articles 69 à 74 du décret exécutif 16-222 portant cahier des charges générales fixant

les règles imposables à tout service de diffusion télévisuelle ou de diffusion sonore », selon la même source. L'ANIRA prévient, dans son communiqué, que « si elles ne se conforment pas aux mises en demeure dans les délais impartis, les chaînes concernées se verront infliger des amendes », se réservant le droit d'« ordonner la suspension intégrale ou partielle des programmes faisant l'objet d'infraction, conformément aux articles 76 et 77 de la loi 23-20 relative à l'activité audiovisuelle ».

Y.B.

HADJ 2024

LE CPA LANCE UN CRÉDIT SANS INTÉRÊTS AU PROFIT DES PÈLERINS

Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) a annoncé, dans un communiqué, le lancement d'un crédit sans intérêts au profit des pèlerins leur permettant de s'acquitter du coût financier du Hadj. "Dans le cadre de l'organisation de la saison du hadj 2024, le Crédit populaire d'Algérie (CPA) réitère son engagement de répondre aux besoins de sa clientèle par le lancement du "Qard Hassen Hajji", permettant ainsi à nos chers pèlerins d'accomplir le cinquième pilier de l'islam en toute confiance", a précisé le communiqué du CPA. Le crédit "Qard Hassen Hajji" est sans intérêts et certifié conforme à la charia par le Comité national de la fatwa pour l'industrie de la finance Islamique, a ajouté le communiqué. Il est destiné aux pèlerins remplissant toutes les exigences légales et réglementaires établies par les autorités compétentes dans ce domaine, et ce, en vue de renforcer leurs capacités financières et ainsi leur permettre de s'acquitter du coût financier du Hadj, selon la même source. Le montant du crédit peut aller jusqu'à 300.000,00 DA, pour une durée de 24 mois dont 3 mois de différé et il est destiné aux particuliers résidents, de nationalité algérienne, disposant d'un revenu régulier et dont l'âge est inférieur à 75 ans, a fait savoir également le communiqué. Le CPA permet aussi aux enfants/conjoints du pèlerin de souscrire au "Qard Hassen Hajji" pour financer le pèlerinage du parent/conjoint.

R.N.

VIGNETTE AUTOMOBILE

LA DGI PROLONGE LE DÉLAI D'ACQUITTEMENT JUSQU'AU 30 AVRIL

La Direction générale des impôts (DGI) a indiqué jeudi avoir prolongé jusqu'au 30 avril prochain le délai légal fixé pour s'acquitter de la vignette automobile. "La Direction générale des impôts porte à la connaissance des propriétaires des véhicules de tourisme, des véhicules utilitaires et des véhicules de transport de voyageurs, n'ayant pas encore acquis la vignette automobile pour l'année 2024, que le délai légal fixé pour l'acquisition de cette vignette est prorogé jusqu'au mardi 30 avril 2024", précise la DGI dans un communiqué. La vignette automobile est disponible, dans toutes ses quotités, au niveau des recettes des impôts et des bureaux de poste, a souligné la DGI.

R.N.

